



Grand-Duché de Luxembourg
Ministère d'Etat

Bulletin de documentation

SOMMAIRE

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Portugal	1
La politique étrangère du gouvernement luxembourgeois	6
L'ouverture de la session 1984/1985 de la Chambre des Députés	13
La Journée de Commémoration nationale	17
La signature de la déclaration commune franco-luxembourgeoise sur la radiodiffusion par satellite .	18
Le commerce extérieur luxembourgeois	22
Actions prioritaires du Ministère de l'Environnement	25

7/1984

Service Information et Presse
Luxembourg - 10, boulevard Roosevelt

La visite d'Etat de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse au Portugal

Répondant à l'invitation du Président de la République Portugaise, Monsieur Antonio Ramalho Eanes, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse se sont rendus en visite d'Etat au Portugal du 10 au 12 octobre 1984.

Dans la matinée du 10 octobre eut lieu à l'aéroport du Findel la cérémonie de départ à laquelle assistèrent les personnalités suivantes: Monsieur Léon Bollendorff, président de la Chambre des Députés, Monsieur Jacques Santer, président du Gouvernement, les ministres Robert Krieps, Jean Spautz, Jean-Claude Juncker, Marcel Schlechter et Marc Fischbach, les secrétaires d'Etat Johnny Lahure, René Steichen et Robert Gœbbels, Monsieur François Goerens, président du Conseil d'Etat, Monsieur Prosper Jacques, président de la Cour Supérieure de Justice, Monsieur Camille Wampach, Procureur général d'Etat, Madame Maria-Teresa Matos dos Santos, chargé d'affaires a.i. du Portugal, Madame Lydie Wurth-Polfer, Bourgmestre de la Ville de Luxembourg, Monsieur Nic. Koob, Bourgmestre de Niederanven, Monsieur Etienne Wenandy, commandant en chef de l'aéroport de Luxembourg.

La délégation officielle qui accompagnait les souverains comportait les personnalités suivantes: Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères et Madame Poos, Monsieur Christian Calmes, Maréchal de la Cour, Monsieur Léopold Quarles van Uffort, Ambassadeur des Pays-Bas au Portugal, Madame Guy Kongsbrück, Dame d'honneur, Monsieur Germain Frantz, Chambellan, Monsieur Paul Reuter, Chambellan, Monsieur Paul Faber, chef du protocole au Ministère des Affaires Etrangères, Monsieur André Claude, directeur du Service Information et Presse du Ministère d'Etat, le Colonel Eugène Meunier, Aide de Camp, le Major Léandre Mignon, Aide de Camp et Monsieur François Hallé, Commissaire à la Cour.

Après que le Grand-Duc eut passé en revue un détachement de l'Armée, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair à destination de Lisbonne. En entrant dans l'espace aérien portugais, l'avion de Leurs Altesses Royales fut escorté par une escadrille de la force aérienne portugaise.

A leur descente d'avion les Souverains furent accueillis par le Président de la République Portugaise et Madame Eanes.

La cérémonie officielle d'accueil eut lieu quelques instants plus tard au Monastère de Jérónimos que les hôtes luxembourgeois rallièrent en hélicoptère.

Après l'exécution des hymnes nationaux, le Grand-Duc et le Président Eanes passèrent en revue un détachement de l'armée de terre portugaise. Ensuite les Souverains furent présentés aux autorités portugaises: Monsieur Mario Soares, Premier Ministre, Monsieur Jaime Gama, Ministre des Affaires Etrangères, Monsieur Nuno Krus Abecasis, Maire de Lisbonne, et Monsieur Ary dos Santos, Ambassadeur du Portugal à

Luxembourg. Après un défilé militaire, les Souverains luxembourgeois, accompagnés du Président et de Madame Eanes se sont rendus à l'intérieur de l'église du monastère, où le Grand-Duc a déposé des fleurs au tombeau du poète portugais Luis de Camoens.

Les Souverains ont ensuite regagné le Palais de Queluz pour un déjeuner intime. De son côté, Monsieur Jacques Poos, Ministre des Affaires Etrangères, a été l'hôte à déjeuner de Monsieur Jaime Gama, Ministre portugais des Affaires Etrangères. Ce déjeuner fut suivi d'entretiens politiques entre les deux ministres des affaires étrangères.

Dans l'après-midi, Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont été reçus au Palais de Belem par le Président Eanes et Madame Eanes. Après l'échange des cadeaux et des décorations le Grand-Duc a eu un entretien privé avec le Président Eanes.

Une réception eut lieu ensuite à la Mairie de Lisbonne où les hôtes luxembourgeois furent accueillis par Monsieur Nuno Krus Abecasis, Maire de Lisbonne. Au cours de cette réception des discours furent prononcés par Monsieur Nuno Krus Abecasis, Maire de Lisbonne, et par Son Altesse Royale le Grand-Duc. Nous reproduisons ci-après le texte de ces discours.

Discours de Monsieur Nuno Krus Abecasis, Maire de Lisbonne

Aujourd'hui les portes du salon d'honneur de la municipalité s'ouvrent pour accueillir le chef d'un Etat qui, bien que récemment reconnu formellement dans la communauté des nations, plonge ses racines dans les temps les plus reculés de la formation de l'Europe comme réalité politique et culturelle.

L'ancien Duché de Luxembourg, partie d'une des principales régions stratégiques de l'Europe et point confluent des chemins qui lient la Belgique, la Hollande, l'Allemagne et la France, s'est toujours acquitté d'une fonction extrêmement importante pour l'équilibre de la région et démontre encore aujourd'hui son importance étant le siège de plusieurs des plus hautes institutions du Marché Commun, dont d'ailleurs le Luxembourg a été précurseur, en fondant peu après la fin de la deuxième guerre mondiale, avec la Belgique et les Pays-Bas, le Bénélux, qui a été la première association économique contemporaine de plusieurs pays européens.

Altesse Royale,

Nous ne pouvons pas oublier, en recevant votre visite, qui nous honore, que, votre pays ayant reçu le statut de neutralité permanente, la Grande-Duchesse et son Gouvernement n'ont pas hésité un moment à quitter le pays pour se joindre, à Londres, aux alliés afin de combattre avec eux le péril que l'Allemagne hitlérienne avait fait courir au monde civilisé.

En conséquence de cette attitude, qui a consolidé l'unité nationale, le Luxembourg reçut un coup violent,

qui compromet son équilibre démographique en perdant de larges milliers de ses jeunes, sacrifiés dans les camps de concentration ou tombés les armes à la main, en défendant leur patrie, se voyant en même temps obligé, dans l'après-guerre, de recourir à un grand nombre d'émigrants pour aider à la reconstruction et au développement économique.

En conséquence de cela, Votre Altesse, il y a aujourd'hui au Luxembourg des milliers d'émigrants portugais qui constituent certainement, par rapport à la totalité de la population, la communauté portugaise la plus élevée en pourcentage de tous les pays où nos compatriotes travaillent.

Nous savons comment ils sont appréciés et nous connaissons bien la forte contribution qu'ils ont donnée et qu'ils continueront à donner au développement du Luxembourg. Nous savons également à quel point leur sens des responsabilités, leur esprit civique et leur ouverture aux autres ont contribué à l'équilibre social du pays qui les a accueillis.

Permettez moi, Votre Altesse, de vous rappeler que, étant donné le pourcentage si élevé des Portugais faisant aujourd'hui partie de la population luxembourgeoise et dont les qualités morales, civiques et de travail sont tellement hautes, nous espérons que Votre Altesse Royale et Son Gouvernement aient une attention et une compréhension particulière envers les difficultés qui se présentent aujourd'hui au Portugal et donnent un appui particulier à notre droit légitime de nous voir intégrés sans délais ou hésitations dans l'Europe des Dix.

Votre Altesse Royale, grand connaisseur de l'histoire de l'Europe et de celle de votre propre pays, sait par l'expérience vécue par vos ancêtres, combien il est difficile à un petit pays d'atteindre un degré élevé de développement économique s'il ne peut pas compter sur l'aide des pays plus développés. En ce qui concerne le Portugal, nous pensons que personne en Europe ne puisse oublier que nos propres difficultés sont proportionnelles aux grands services que ce petit pays a rendu à ce continent et à l'humanité en découvrant un nouveau monde et en civilisant de nouvelles nations. Sans le Portugal des découvertes et de la civilisation, l'Europe ne serait pas ce qu'elle est aujourd'hui, le pôle de la culture, de la technologie et de la civilisation dont le monde entier a besoin.

Votre Altesse Royale va passer quelques jours parmi nous. Au nom de la population de Lisbonne je souhaite à Votre Altesse Royale, ainsi qu'à ceux qui l'accompagnent, de rencontrer le bonheur parmi nous, de garder de ces jours un souvenir inoubliable et, en regagnant votre patrie, de ne pas oublier qu'au Portugal vous avez rencontré un peuple ancien et noble, qui réclame ses droits, conscient des services qu'il a rendus au cours de presque neuf siècles d'histoire à l'Europe et à l'humanité.

Discours de S.A.R. le Grand-Duc à l'Hôtel de Ville à Lisbonne

Je voudrais au nom de la Grande-Duchesse et de mes compatriotes vous remercier de tout coeur des aimables paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser à l'occasion de notre visite à l'Hôtel de Ville de Lisbonne.

A peine quelques heures se sont écoulées depuis notre arrivée à Lisbonne, et déjà Monsieur le Président, nous nous sentons à l'aise dans votre ville si attachante et si intéressante à bien des égards. Son site extraordinaire compte certainement parmi les plus beaux et les plus imposants d'Europe.

Votre grand poète national Camoes n'a-t-il pas dit de Lisbonne, au siècle des Grandes Découvertes, qu'elle était "la princesse incontestée des autres cités du monde, devant qui cède la mer profonde"? Et encore aujourd'hui votre ville reste marquée par son port débordant d'activité le long de l'immense estuaire du Tage qui s'ouvre sur l'Atlantique.

C'est sur cette mer que vos fameux navigateurs Vasco de Gama, Fernando de Magellan et Pedro Alvares Cabral se sont élancés il y a quelque cinq cents ans pour partir à la découverte de nouvelles terres, plaçant ainsi le Portugal au premier rang des puissances maritimes. Ce passé glorieux de Lisbonne trouve son reflet dans les monuments dont nous venons d'entrevoir la prodigieuse diversité depuis notre arrivée.

Nous sommes impatients de mieux connaître durant les heures et jours à venir les trésors artistiques et historiques que recèle votre capitale édiflée sur les couches de plusieurs civilisations.

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers,

Par notre visite auprès des Autorités de la Ville, dès le premier jour de notre visite d'Etat au Portugal, nous avons voulu rendre hommage, à travers vos personnes, à toute la population de Lisbonne.

Puissent les bonnes relations, qui existent depuis deux décennies entre nos peuples, encore s'affermir à l'avenir. C'est le voeu sincère que je formule.

Après la remise de la clef de la Ville de Lisbonne au Grand-Duc et l'échange des cadeaux, les Souverains ont signé le Livre d'Or de la Ville, et ils ont eu ensuite l'occasion de visiter le château Saint Georges.

Dans la soirée eut lieu au Palais Ajuda un banquet offert par le Président de la République et Madame Eanes en l'honneur de Leurs Altesse Royale le Grand-Duc et la Grande-Duchesse. Ce banquet fut suivi d'une brillante réception. Voici le texte des discours prononcés par le Président Eanes et Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'issue du banquet:

Discours du Président de la République Portugaise

Altesse Royale,

C'est avec plaisir que je souhaite la bienvenue à Votre Altesse Royale et à Son Altesse Royale la Grande-Duchesse exprimant ainsi le chaleureux sentiment d'hospitalité du peuple portugais envers les souverains d'une Nation à laquelle notre peuple est uni par des liens humains étroits.

La présence d'une importante communauté portugaise qui vit et qui travaille au Luxembourg représente un lien durable pour l'amitié entre les deux peuples qui stimule l'entente entre les deux Etats et constitue un signe indéniable de notre vocation commune: l'Europe

unie dans la diversité de ses cultures et forte du travail de ses gens.

Le Portugal reprend aujourd'hui dans son entièreté la vocation européenne, une fois épuisés les cycles impériaux successifs où notre histoire nous a projetés.

Cependant, ce virage historique national qui signifie notre retour en Europe ne peut atteindre tout son sens que s'il est mis en rapport avec la profonde tradition de nos relations extra-européennes, raffermies par les phases de l'Empire.

Le rôle du Portugal dans l'édification d'une Europe unie, forte et autonome ne peut, ainsi, être séparé de cet important vecteur d'affirmation nationale que représente pour nous le rapport avec l'Afrique et l'Amérique Latine.

L'Europe unie, par la vocation qui porte l'empreinte de ses fondateurs et par les besoins du monde actuel, devra se constituer en tant qu'espace autonome.

De ce présupposé découlent de multiples conséquences, aussi bien dans le domaine stratégique et global que dans le domaine économique.

L'autonomie et la capacité de pourvoir à ses propres besoins passent nécessairement, pour l'Europe, par un rapport privilégié, à différents niveaux, avec les espaces extra-européens et notamment avec les espaces africains et latino-américains avec lesquels l'Europe garde une forte inter-pénétration culturelle.

L'espace de la langue portugaise reste aujourd'hui, en Afrique et en Amérique Latine, un espace très important en termes démographiques et il est prospectivement un champ qui enserme de vastes potentialités.

Le rôle du Portugal dans le rapprochement entre ces espaces et l'Europe constitue la vocation historique de notre avenir national.

Ainsi, nous ne pourrions pas tenir compte de la présence culturelle portugaise dans d'autres régions du monde, là où cette présence est plus qu'un simple repère historique.

En évoquant la situation grave qui sévit à Timor Oriental, il est de notre souhait de pouvoir assurer les droits légitimes de son peuple à l'expression libre et autonome de son identité culturelle et à l'exercice réel de son droit d'auto-détermination.

La flexibilité dont nous pouvons user dans la recherche d'une solution équilibrée du problème de Timor est uniquement limitée par l'évidente nécessité de trouver une formule finale qui puisse consolider une situation effective de paix qui soit réellement acceptée par la population du territoire et par la communauté internationale.

Altesse Royale,

L'idéal de l'unité européenne ne porte pas atteinte aux identités nationales hétérogènes qui articulent l'espace européen et présuppose l'affirmation vigoureuse des principes fondamentaux de chaque entité nationale.

L'édification durable du grand espace européen suppose un fondement essentiel qui est l'affirmation prononcée de chaque réalité nationale et régionale dont est faite l'Europe.

Nous connaissons bien la vocation européenne du Grand-Duché de Luxembourg, carrefour des cultures

latines et germaniques, siège d'importants organismes communautaires, participant déjà dans une des premières et des plus réussies réalisations de l'intégration européenne, le Benelux.

En cette phase historique, quand le Portugal présente sa candidature à l'adhésion aux Communautés Européennes les relations entre nos deux pays acquièrent un sens renouvelé.

L'enracinement ces dernières années d'une importante communauté de travailleurs portugais au Luxembourg montre à quel point l'adhésion est l'aboutissement sur le plan institutionnel d'une dynamique irréversible d'intégration du Portugal dans l'espace européen.

Le Portugal souhaite donner sa contribution à l'édification d'une Europe unie et forte, qui puisse représenter un pôle d'équilibre et d'innovation dans une conjoncture internationale caractérisée par des mutations historiques accélérées, lesquelles n'ont pas encore été complètement maîtrisées par l'humanité en tant qu'instrument de son épanouissement, étant données les tensions qui persistent dans les relations entre les blocs et l'absence d'alternatives d'avenir, intrépides et réalistes à la fois, pour faire face aux déséquilibres et aux inégalités dans le système économique mondial.

Altesse Royale,

Je propose un toast à cette Europe nouvelle que nous sommes en train de construire, aux deux nations européennes que sont le Luxembourg et le Portugal, à l'amitié entre nos peuples et à la santé et au bonheur personnels de Votre Altesse Royale et de Son Altesse Royale la Grande-Duchesse.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Président,

La Grande-Duchesse et moi-même sommes très sensibles aux aimables paroles de bienvenue que vous venez de nous adresser. Il me tient à coeur de remercier très sincèrement Votre Excellence, les autorités ainsi que le peuple portugais pour l'accueil si chaleureux qui nous a été réservé depuis notre arrivée dans la prestigieuse capitale de votre pays.

Je tiens à vous assurer M. le Président, combien cette visite, qui est la première visite officielle effectuée par un chef d'Etat luxembourgeois en terre portugaise, nous fait honneur et plaisir.

Pour moi-même ma présence parmi vous évoque le souvenir des heures cruciales quand en 1940, à un moment tragique de l'histoire de l'Europe, ma famille fuyant devant l'envahisseur a pu, grâce aux facilités offertes par le Portugal, s'embarquer dans cette ville-même pour prendre le dur chemin de l'exil.

Les liens étroits qui unissent ma famille à celle de Bragança, qui pendant plus de deux siècles et demi régna sur le Portugal, contribuent à en faire un pays qui est cher à nos coeurs.

L'histoire du Portugal, passionnante à plus d'un titre, nous montre, au-delà de périodes plus sombres auxquelles peu de peuples échappent, des périodes glorieuses et exaltantes.

C'est à l'aube des temps modernes que votre pays réussit l'exploit de se projeter au-delà de ses étroites frontières, envoyant ses grands navigateurs à la découverte de terres encore largement inconnues à cette époque. Ainsi étiez-vous devenus des bâtisseurs du monde!

Qui ne connaît en effet les noms illustres de Vasco de Gama, Cabral ou Magellan dont les hauts faits furent immortalisés par le célèbre Luis de Camoes. Ainsi votre pays a pu édifier un empire impressionnant dont les possessions s'étendaient de l'Afrique à l'Amérique du Sud, de l'Océan Indien au Pacifique et que vous avez marqué de la culture et de l'esprit européen.

Pays de vieille civilisation, le Portugal a toujours été profondément attaché à son indépendance. Cette indépendance, acquise et conservée au prix de lourds sacrifices, le Portugal a entendu la consolider en devenant membre, comme le Luxembourg, de l'Alliance Atlantique qui, depuis plus de 35 ans, a contribué à maintenir par sa solidité la paix et la liberté sur le continent européen.

Il y a 10 ans le peuple portugais s'est résolument tourné vers des structures politiques à caractère démocratique et pluraliste. Permettez-moi de rendre ici hommage aux convictions démocratiques inébranlables dont vous, Monsieur le Président, avez fait preuve au cours des années difficiles durant lesquelles s'est accompli ce changement qui a permis à votre pays de rejoindre la famille des démocraties occidentales.

Longtemps tourné vers le grand large, le Portugal a également pris conscience de façon plus aiguë des liens de coeur, d'esprit et de culture qui le rattachent, aujourd'hui plus que jamais, aux nations européennes.

Nous connaissons le prix que votre peuple attache à une entrée rapide dans la Communauté Européenne et nous nous en réjouissons. Le Luxembourg, fidèle à sa profonde vocation européenne et à sa longue tradition d'ouverture vers l'extérieur, n'a jamais renié son engagement de la première heure en faveur de l'élargissement de la Communauté vers le sud. L'Europe en effet ne serait pas complète sans les pays de la péninsule ibérique.

Malgré les vicissitudes du moment, nous avons la ferme conviction que le Portugal pourra bientôt contribuer avec toute sa détermination et toutes ses ressources humaines, culturelles et économiques au renforcement de la construction européenne à laquelle nous oeuvrons sans cesse.

Mais je ne voudrais pas manquer de souligner ici les liens d'amitié très particuliers qui, depuis près d'une quinzaine d'années, se sont établis entre nos deux pays et nos deux peuples. Ai-je besoin de rappeler que près de 30.000 de vos concitoyens ont choisi le Luxembourg comme pays d'élection. Par leurs qualités humaines et leur ardeur au travail ils ont su gagner l'estime et l'amitié de mes compatriotes. Leur apport contribue de façon non négligeable à la marche de notre économie.

De notre côté nous sommes conscients que nous devons faire tous les efforts possibles pour faciliter à la communauté portugaise son insertion dans ce nouveau milieu, tout en veillant scrupuleusement au respect de son identité nationale et culturelle. Mon pays, qui lutte si longtemps et si durement pour sa propre identité, mesure pleinement cette nécessité.

Par des accords conclus entre nos deux pays tant en matière d'emploi que sur le plan culturel, nous avons pu créer les instruments qui nous permettront, j'en suis convaincu, de remplir ces exigences de façon optimale.

Les rapports entre nos deux pays ont, en dépit des distances géographiques qui nous séparent, un caractère chaleureux qui s'explique par la puissance des liens communs créés par la civilisation romaine et l'héritage chrétien. Sur ce fondement d'une culture commune, l'ère industrielle dans laquelle nous vivons, a assigné à nos pays la tâche d'édifier ensemble une Europe forte dans laquelle nous nous insérons chacun avec nos diversités.

Monsieur le Président,

Je terminerai en soulignant combien nous tient à coeur le destin du Portugal, auquel nous nous sentons unis par tant de liens, et de son peuple noble et généreux. C'est dans cet esprit que nous formons des vœux chaleureux pour l'avenir de votre pays au sein d'une Europe unie et solidaire.

Je voudrais maintenant vous inviter à lever vos verres avec moi à la santé de S. Exc. M. le Président de la République et de Madame Eanes, à la prospérité du Portugal et au bien-être du peuple portugais.

La seconde journée de la visite officielle au Portugal débuta par des entretiens entre le Grand-Duc et le Premier Ministre portugais, Monsieur Mario Soares, au Palais de Queluz. Ces entretiens furent suivis d'une réception du Corps diplomatique.

Pendant ce temps, la Grande-Duchesse, accompagnée de Madame Eanes, visita la Fondation Ricardo Espirito Santo qui comprend un musée d'arts décoratifs portugais et un atelier-école pour la formation de peintres, relieurs et restaurateurs.

Un déjeuner fut offert en l'honneur du Grand-Duc et de la Grande-Duchesse par le Premier Ministre portugais au Palais National de Sintra. Dans son allocution prononcée à l'issue du déjeuner, Monsieur Mario Soares, Premier Ministre, a déclaré notamment: La présence au Luxembourg d'une importante communauté portugaise a permis des liens de fraternité très forts qui doivent être la base de notre rapprochement dans l'avenir. Car il n'y a de liens durables que ceux qui naissent d'un contact de tous les jours et se renforcent dans le partage des mêmes problèmes et des mêmes expériences. Assurer la continuité de cette communion doit être pour nos gouvernements un devoir inaliénable. Le Luxembourg qui fait fructifier d'une manière remarquable toutes les valeurs qui font la suprématie de notre civilisation, et le Portugal qui a aidé à les propager dans le monde, ont des responsabilités particulières envers d'autres peuples qui souffrent du sous-développement et de la misère. Il y a là tout un travail à réaliser et je crois que nous pouvons faire beaucoup ensemble.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc

Monsieur le Premier Ministre,

Au nom de la Grande-Duchesse, au nom des personnes de ma suite ainsi qu'en mon propre nom, je voudrais vous remercier de tout coeur des paroles si chaleureuses que vous venez de nous adresser. Permettez-moi

également d'exprimer notre profonde gratitude pour la généreuse hospitalité que vous nous offrez dans ce splendide Palais royal de Sintra, qui a été durant six siècles la résidence préférée des souverains portugais.

C'est un privilège pour nous d'avoir l'occasion de rencontrer en vous, Monsieur le Premier Ministre, un homme qui a marqué, comme peu d'autres hommes politiques, l'évolution de la jeune République portugaise depuis dix ans. C'est ainsi que vous avez été Ministre des Affaires Etrangères puis Premier Ministre d'une série de Gouvernements. C'est en votre qualité de Premier Ministre que j'ai eu le plaisir de vous recevoir à Luxembourg en mars 1977. La carrière exceptionnelle qui fut la vôtre, jointe à vos qualités d'homme politique, explique le prestige dont vous jouissez tant à l'intérieur de votre pays que sur le plan international.

Monsieur le Premier Ministre,

Ce matin, lors de nos entretiens au Palais de Queluz, nous avons eu l'occasion d'évoquer le développement des relations entre le Portugal et le Luxembourg sur le plan politique, social, commercial et culturel, notamment depuis le milieu des années soixante. C'est en effet à ce moment que les premiers citoyens portugais sont partis de leur pays natal pour venir s'établir au Grand-Duché. Leur nombre est allé croissant au fil des années pour atteindre presque trente mille personnes. De ce fait, la communauté portugaise est la première des communautés étrangères du Luxembourg. Grâce à leurs aptitudes personnelles aussi bien que professionnelles, vos compatriotes ont réussi à s'intégrer progressivement dans la vie économique et sociale luxembourgeoise et à contribuer au développement de notre propre bien-être.

Permettez-moi sur ce point de relever les services que les hommes et les femmes portugais du Luxembourg n'ont cessé de rendre et, j'en suis convaincu, rendront encore à l'avenir à leur pays d'adoption. Vos compatriotes qui ont choisi de s'installer dans notre pays vivent parmi nous dans nos villes et nos villages où une seconde génération est en voie de prendre racines.

Mesdames et Messieurs,

Puis-je vous inviter maintenant à lever vos verres avec moi à la santé de S.E. Monsieur le Premier Ministre et de Madame Soares ainsi qu'à l'approfondissement des bonnes relations entre nos deux peuples.

Après le déjeuner, les hôtes luxembourgeois ont regagné Lisbonne en passant par Seteais, Monserrate, Colares, Guincho et Cascais. Dans la capitale portugaise les Souverains ont visité le musée des Carrosses avant de se rendre à l'Assemblée de la République où ils furent accueillis par Monsieur Tito de Morais, Président de l'Assemblée de la République, entouré du Vice-Président et des représentants des partis. Après l'allocution de bienvenue du Président de l'Assemblée, le Grand-Duc a prononcé l'allocution suivante devant l'Assemblée de la République:

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc à l'Assemblée de la République

Monsieur le Président,
Monsieur le Vice-Président,
Messieurs les Députés

C'est un grand honneur pour la Grande-Duchesse, notre suite et moi-même que d'avoir été reçus cet après-midi par vous au siège de votre Haute Assemblée. Aussi voudrais-je vous remercier de tout coeur des chaleureuses paroles de bienvenue que vous avez bien voulu nous adresser.

La jeune Assemblée de la République, qui a commencé ses travaux suite aux élections législatives d'avril 1976, a un rôle particulièrement important à jouer dans la vie politique de la société portugaise. En effet, Monsieur le Président, l'Assemblée que vous présidez depuis un an, exerce à côté de son rôle proprement législatif, des fonctions de contrôle. Ainsi elle doit apprécier les actes du Gouvernement et de l'Administration, veiller au strict respect de la Constitution promulguée au printemps 1976 et à l'exécution des lois. Enfin, votre Assemblée dispose de compétences propres par rapport à l'organe exécutif à l'égard duquel elle peut voter des motions de confiance ou de censure.

Cet ensemble de fonctions a placé votre institution durant les huit ans de son existence au coeur de l'évolution parcourue par la nouvelle République portugaise, née voilà à peine dix ans.

Permettez-moi de formuler le voeu sincère que votre Assemblée puisse remplir également à l'avenir ce rôle si vital pour le plus grand bien-être de tous les citoyens portugais, qui se trouvent représentés en son sein.

En venant aujourd'hui au siège de l'Assemblée de la République pour y rencontrer son Président, son Vice-Président ainsi que les dirigeants des partis qui la constituent, j'ai voulu honorer à travers leur personne ce peuple portugais qui est lié au nôtre depuis bientôt deux décennies par des relations privilégiées et que je voudrais de tout coeur voir resserrer encore davantage à l'avenir.

Dans la soirée un dîner fut offert par Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse en l'honneur du Président de la République et de Madame Eanes au Palais de Queluz. Voici le texte du discours prononcé à cette occasion par Son Altesse Royale le Grand-Duc.

Discours de Son Altesse Royale le Grand-Duc au Palais de Queluz

Monsieur le Président,

C'est un honneur et en même temps un grand plaisir pour la Grande-Duchesse et moi-même de vous accueillir avec votre épouse ici dans ce magnifique Palais de Queluz qui nous sert de résidence durant notre séjour dans votre pays si attachant.

Ce soir nous sommes arrivés à mi-chemin de notre visite que je voudrais d'ores et déjà qualifier de grand succès. Le mérite en revient certainement pour une part considérable aux autorités portugaises qui ont tout fait pour rendre notre séjour à Lisbonne aussi agréable que possible. Demain nous allons par ailleurs découvrir avec Coimbra l'ancienne capitale du Portugal et en même temps un des hauts lieux de la culture portugaise et européenne.

Monsieur le Président,

Durant les deux premiers jours de notre visite d'Etat, lors de mes entretiens avec vous-même et avec Mon-

sieur le Premier Ministre ainsi que lors de mes visites auprès de Messieurs les Présidents de l'Assemblée de la République et du Conseil Municipal, j'ai eu l'occasion de constater la solidité des liens qui se sont tissés durant les dernières années au cours desquelles un grand nombre de vos concitoyens se sont fixés au Grand-Duché de Luxembourg. Je voudrais formuler ce soir le souhait que ma présente visite ait pour résultat concret de rapprocher davantage encore nos deux peuples ainsi que de favoriser une coopération encore plus étroite entre nos autorités gouvernementales. Il en résulterait une meilleure compréhension des problèmes, qui ne manquent de se poser dans les relations bilatérales. La recherche commune d'une solution à ces mêmes problèmes s'en trouverait facilitée.

Ceci vaut également pour les négociations qui sont en cours entre le Gouvernement portugais et les dix Etats membres de la Communauté Européenne en vue de l'adhésion du Portugal. Puissent les prochaines semaines, grâce à un redoublement d'efforts de part et d'autre, permettre à ces négociations de déboucher sur un accord concernant les quelques rares points qui restent encore litigieux!

Mesdames et Messieurs,

Je voudrais vous inviter maintenant à lever avec moi vos verres au bonheur personnel de S.E. Monsieur le Président de la République et de Madame Eanes, ainsi qu'au resserrement des liens qui unissent nos deux peuples.

Le programme de la troisième journée de la visite officielle au Portugal prévoyait d'abord une visite de l'Université de Coïmbra et du Musée Machado de Castro. Après un déjeuner offert en l'honneur des hôtes luxembourgeois au Palais de San Marcos par le Recteur de l'Université de Coïmbra, les Souverains sont retournés à Lisbonne en avion.

Dans la capitale portugaise ils ont visité ensuite la Fondation Calouste Gulbenkian. Dans la soirée un dîner intime réunissait les Souverains Luxembourgeois

avec le Président de la République et Madame Eanes au Palais de Queluz.

Lors de la dernière journée de leur visite officielle, le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ont eu l'occasion d'effectuer une excursion sur le fleuve Tage à bord de la corvette Baptista de Andrade de la marine nationale portugaise. Les Souverains étaient accompagnés du Président de la République et de Madame Eanes, du Chef d'Etat Major de la Marine, l'Amiral Sousa Leitão, du Commandant Naval du Continent, le Vice-Amiral Cardoso Tavares. Un déjeuner fut offert à bord de la corvette. Après le déjeuner, la corvette regagna le port de Lisbonne d'où les hôtes luxembourgeois se rendirent à l'aéroport de Lisbonne pour la cérémonie de départ. Le Grand-Duc et la Grande-Duchesse prirent congé des personnalités portugaises et montèrent à bord de l'avion spécial de la Luxair qui les ramenait à Luxembourg.

Voici le texte du télégramme de remerciement adressé par Son Altesse Royale le Grand-Duc au Président de la République portugaise au moment de quitter le territoire portugais:

„Avant de quitter le territoire portugais la Grande-Duchesse et moi-même voudrions vous dire combien nous avons été sensibles à l'atmosphère de chaleureuse hospitalité dans laquelle s'est déroulée notre visite d'Etat dans votre beau pays. Nous avons à coeur de vous exprimer, ainsi qu'à Madame Eanes, notre profonde gratitude pour l'accueil que vous avez bien voulu nous réserver. Les marques d'attention dont nous avons été entourés pendant notre séjour au Portugal nous ont vivement touchés. Nous exprimons le désir que notre visite contribue à renforcer les liens qui unissent nos deux pays, dans le plus grand intérêt de nos deux nations, afin que nous puissions progresser sur la voie de l'Union européenne.

Jean

Grand-Duc de Luxembourg“

La politique étrangère du gouvernement luxembourgeois

Exposé de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, sur la politique étrangère du gouvernement à la tribune de la Chambre des Députés le 18 octobre 1984.

La Chambre aura trouvé dans le mémoire de mon département une description assez détaillée des grands problèmes internationaux. Je me bornerai dès lors à indiquer ici les grands axes de la politique étrangère du Gouvernement issu du scrutin du 17 juin 1984.

La politique des relations extérieures que j'ai l'hon-

neur de vous présenter aujourd'hui est une politique de changement dans la continuité.

Continuité: en ce que notre volonté de souveraineté et d'indépendance nous commandent de nous définir par rapport à l'extérieur sur une échelle de temps qui ne coïncide pas avec nos calendriers politiques nationaux.

Continuité: parce que les évolutions dans l'histoire des peuples sont lentes et progressives. Continuité enfin: parce qu'à la fois notre dimension, notre position sur la carte du monde et notre solidarité avec le monde extérieur, et en premier lieu nos voisins européens, nous imposent des devoirs et nous valent des droits qui revêtent un caractère de permanence.

La permanence de notre environnement international n'exclut pas le changement.

Notre politique se démarque par rapport à celle du gouvernement précédent sur un certain nombre de points précis, tout comme elle n'épouse pas nécessairement sur tous les points et en toutes circonstances les situations et les réflexes propres aux autres, fussent-ils nos plus proches voisins ou alliés.

Notre époque reste caractérisée par un certain nombre de tensions internationales. Des rapports Est-Ouest dépend en grande partie la paix mondiale. Comment alors pourrions-nous, de toutes nos forces, ne pas faire entendre notre voix chaque fois qu'il s'agit de réduire les tensions et de préserver pour le moins l'acquis de bientôt 40 ans de paix en Europe? Paix certes, mais non confiance aveugle.

Entre la partie du monde régie par le respect des libertés fondamentales et les droits du citoyen, par le régime de la démocratie représentative, et la grande partie du monde où ces conditions ne sont pas réalisées, il ne peut y avoir les mêmes rapports de confiance.

Le surarmement - qui est la traduction en termes militaires de cette profonde méfiance - impose sur les peuples de l'Ouest aussi bien que de l'Est de lourdes charges. Seul un désarmement équilibré et progressif, seul aussi un accord - plus nécessaire que jamais - à ne pas utiliser les terribles capacités de destruction que recèle la technologie moderne sur terre et dans l'espace peut, à plus long terme, faire renaître et renforcer l'espoir d'une coexistence plus pacifique. Jusqu'au jour où pareil objectif devient une réalité tangible, nos alliances continuent à rester un élément de protection indispensable.

Mais au moins aussi inquiétant est le contraste entre les pays et les peuples du monde industrialisé par rapport aux pays et peuples de ce qu'on appelle le tiers monde. Par rapport aux années 1970 les controverses verbales ont sans doute perdu en virulence. Mais les écarts subsistent. Ils ont sans doute augmenté ces derniers temps sous l'effet notamment de la crise et de l'endettement inquiétant de nombre de pays en voie de développement. Comment ne pas être sidéré devant un appauvrissement endémique, et surtout devant le spectre de la faim qui hante encore une part beaucoup trop considérable de la population de ce monde?

Pays industrialisés et pays en voie de développement souffrent d'un mal commun: le chômage ou le sous-emploi. Le fait que chômage et sous-emploi frappent de la même manière des Etats pourvus de ressources souvent considérables et des pays dépourvus de presque tout devrait nous donner à réfléchir. Ce n'est pas un type de pays, un type de civilisation ou un type de régime qui est affecté par la crise économique mondiale que nous n'avons pas encore fini de traverser. Les corrections en surface et les efforts de propagande ne sauraient y changer: tous en sont affectés d'une manière ou d'une autre.

Le monde par rapport auquel nous avons à préciser notre politique, est aussi un monde dans lequel les droits de l'homme restent, en de trop nombreuses parties du globe, bafoués et où des minorités idéologiques - cruelles ou injustes - imposent leur loi contre l'aspiration naturelle des peuples à plus de justice et à plus de liberté.

Et pourtant, de nouvelles forces émergent, de nouveaux pays s'affirment, des économies hier encore de simple subsistance, se transforment en force industrielle. Nous vivons les dernières décennies, peut-être les dernières années même, de la civilisation industrielle qui, ici en Europe et dans ce pays, a créé notre bien-être. Une génération à peine nous sépare de la mise en place et de l'utilisation de nouvelles technologies, de nouvelles ressources naturelles, et de nouvelles possibilités de concevoir et d'organiser la société. C'est ce passage d'une époque vers une autre qu'il appartient aux responsables publics d'organiser et de ménager.

Ceci exige un effort extraordinaire, mais indispensable aussi. Personne n'y échappe, quelque soit le régime dans lequel il vit. Une chose est cependant évidente: cet effort a de meilleures chances d'être soutenu et mené à bonnes fins lorsque ceux, qui sont les agents ou les témoins de cette mutation, sont solidaires, c'est-à-dire sont plus conscients des possibilités qui s'offrent et plus résolus à mettre en commun les ressources et les moyens dont ils disposent.

C'est là qu'intervient la dimension européenne. Aucun gouvernement et peu de citoyens ne se soustraient à la logique qui veut que si les Européens ont encore une chance de préserver leur civilisation, leur façon de produire et de consommer, bref leur bien-être, ils ne peuvent le faire qu'en commun.

Entre ce constat mille fois répété et la réalité quotidienne il y a une distance telle que beaucoup la considèrent comme insurmontable. Et pourtant, on ne gouverne pas contre les faits. La dimension européenne est un de ces faits, et le processus d'unification engagé depuis la fin de la guerre mondiale est et reste un facteur de progrès, et non un moyen de retarder le déclin.

Comment est-ce alors possible que des gouvernements, des forces politiques, des citoyens éclairés puissent organiser, ou pour le moins admettre, cette confusion permanente entre ce qui est nécessaire, voire même vital, et ce qui relève de la tentative de sauver des situations déjà dépassées par le temps?

La réponse est que, à juste titre sans doute, les responsables politiques croient devoir ménager les inévitables transitions en diminuant par l'allongement des délais cette charge économique et sociale qui pèse sur toute société en voie de restructuration. Du coup, les politiques et actions communes sur le plan européen évoluent avec beaucoup de lenteur. Sans doute un temps précieux est perdu: mais ne vaut-il pas mieux procéder pas à pas par l'information, la persuasion et la formation plutôt que de revenir à un "laisser faire, laisser passer" qui décidément n'est plus de notre époque?

Beaucoup avaient prédit que la construction européenne ne survivrait pas à une récession économique. Le fonctionnement de la Communauté Européenne certes, n'a pas été aisé au long de ces dernières années. Il ne l'est toujours pas aujourd'hui. Mais l'édifice ne s'est pas écroulé. Avec patience, et parfois même avec

ingéniosité, on a réparé les fissures et improvisé de nouveaux piliers de soutien. La construction n'en a pas toujours gagné en esthétique: mais l'esthétique n'a rien à y faire.

Un processus qui, dans les années 60, s'était développé avec une relative aisance est depuis lors devenu pénible. La lutte pour le partage des maigres bénéfices est devenue infiniment plus âpre, et - comment s'en étonner - ce sont en premier lieu les plus petits et les plus faibles qui éprouvent les plus grandes difficultés à y trouver une part équitable.

Tel est notamment le cas pour notre pays. Il a tout à gagner d'une consolidation et d'un développement plus ample d'un marché commun européen. Pour lui, la rupture de ce marché serait catastrophique.

Le Conseil Européen de Fontainebleau du mois de juin dernier avait fait naître des espoirs. Semblaient une fois pour toutes réglés les problèmes des déséquilibres budgétaires, de l'augmentation des ressources propres de la CEE, du financement du budget 1984, de l'instauration d'une discipline budgétaire. La désignation de représentants personnels des Chefs d'Etat et de Gouvernement chargés de dégager les orientations d'une réforme institutionnelle ainsi que les voies et moyens propres à renforcer et à promouvoir l'image de l'Europe auprès de nos citoyens témoignait d'une volonté de renouveau.

Malheureusement, il nous a fallu rapidement déchanter, car au souffle d'espoir de Fontainebleau allait rapidement se substituer le vent dévastateur des comptes d'apothicaires. Le triomphe de la conception des soldes nets et du juste retour anesthésie l'esprit communautaire. De cette conviction découle le refus que notre pays à longtemps opposé aux tentatives de faire de la Communauté une sorte de caisse de péréquation où on comparerait avec minutie contributions et bénéfices directs tirés du budget communautaire.

Car ce n'est pas à court terme que se mesurent les avantages de la Communauté mais bien à long terme. Les querelles budgétaires n'en apparaissent que plus dérisoires et si une solution a pu être dégagée pour le budget 1984, il n'en demeure pas moins que la crise budgétaire pour 1985 est d'ores et déjà programmée.

Le recours à des contributions nationales pour financer le déficit budgétaire de 1984 constitue sur le plan des principes communautaires, un pas en arrière.

La politique des expédients devient donc la règle dans une Communauté qui semble refuser de vouloir se donner sur une longue période les moyens financiers que nécessite une véritable action de relance.

Il est indispensable de rééquilibrer l'action économique de la Communauté en développant de nouvelles politiques communautaires notamment dans les domaines industriels, de l'innovation de la recherche, de l'énergie, de l'environnement et du transport.

Il s'agit de tirer avantage de la mise en commun des moyens et potentialités de chacun de nos Etats membres. Et c'est là un point fondamental. Car l'industrie des Etats membres de la Communauté à défaut d'être devenue ou de devenir une industrie européenne, perd constamment du terrain sur ses concurrents américains et japonais. Qui plus est l'Europe est en train de rater le train du progrès technologique, celui qui ouvre les voies

de la 3e révolution industrielle. C'est d'autant plus grave que c'est dans les secteurs de pointe que se jouera l'avenir industriel des nations et que se créeront le plus d'emplois à moyen terme. La CEE a déjà montré sa capacité de mobilisation, je pense notamment aux programmes JET et ESPRIT. Ce sont là des premiers essais encourageants mais insuffisants. Le marasme économique persistant commande maintenant de s'attaquer à des programmes communautaires à la mesure du poids politique, économique et commercial de notre Communauté. C'est le cas notamment dans le domaine des télécommunications et de ses applications qui appelle une stratégie et une action communes.

Encore qu'il n'existe à ce jour pas de convergence des politiques économiques des Etats membres, le Système Monétaire Européen depuis sa création en 1979 a fait ses preuves. Il a contribué dans un climat agité des marchés des changes internationaux, à une stabilité relative des monnaies qui y participent et a eu également un effet positif sur le développement des opérations financières et commerciales intracommunautaires. Le Conseil Européen de mars 1984 a réaffirmé le rôle central de l'Ecu au sein du SME. Je me réjouis d'ailleurs du développement spontané de l'usage privé de l'Ecu et il importe de lever rapidement les restrictions encore existantes. Le renforcement et l'extension du rôle et de l'usage privé et public de l'Ecu constitueraient à mes yeux un pas significatif vers la réalisation d'un espace financier européen et favoriseraient une plus grande convergence des politiques économiques des Etats membres.

Les objectifs économiques que je viens de décrire sont tributaires de la volonté politique de créer une Europe forte, véritable pôle économique capable de rivaliser avec les puissances économiques dominantes. Cette Europe devrait également revêtir une dimension politique. La réalisation de l'Union Européenne, qui même si elle a une assise moins concrète que celle que commandent les intérêts économiques convergents, n'en constitue pas moins l'objectif final de la Communauté Européenne. La CEE doit être non seulement une Europe des marchands mais également des citoyens.

La maîtrise de l'élargissement constitue un autre grand défi auquel doit faire face la Communauté. En dépit de la volonté solennellement proclamée par les Chefs d'Etat ou de Gouvernement à Fontainebleau de réaliser rapidement l'adhésion de l'Espagne et du Portugal, les négociations ne progressent que très lentement.

Sur certains points clés, - je pense notamment aux secteurs viti-vinicole et de l'huile d'olive -, elles piétinent et tout progrès est actuellement conditionné par un accord des Dix sur une réforme des organisations de marché concernés pour ajuster l'acquis communautaire à la situation nouvelle issue d'une Communauté élargie. Ceci illustre toute la problématique de l'élargissement, politiquement nécessaire - ceci est unanimement reconnu - il n'est économiquement supportable que, si, parallèlement sinon préalablement, la Communauté actuelle parvient à revoir en profondeur ses structures, son fonctionnement et ses politiques.

Il s'y ajoute que le degré d'avancement des négociations n'est pas le même pour l'Espagne que pour le Portugal et cet écart risque de se creuser encore davantage.

Le Luxembourg s'est toujours prononcé sans ambiguïté en faveur de l'extension de la Communauté à l'Espagne et au Portugal et je tiens à affirmer ici que l'actuel gouvernement entend résolument maintenir la ligne politique suivie jusqu'ici. Il n'en reste pas moins que l'élargissement nous pose un problème réel dans le domaine de la libre circulation des personnes et des travailleurs tout comme il pose des difficultés à nos partenaires dans d'autres domaines.

Je suis pourtant persuadé, notamment après les entretiens récents que j'ai eus avec les dirigeants portugais que sur la question de la libre circulation des travailleurs, il sera possible de trouver une solution qui, tout en faisant la part des aspirations légitimes des pays adhérents, tiendra compte des particularités et contraintes de notre marché du travail. Je confirme la volonté politique du Gouvernement luxembourgeois de contribuer à la recherche d'une solution raisonnable et réaliste et je forme le vœu que cette volonté soit également partagée par les Etats adhérents.

Une autre question d'une grande sensibilité pour notre pays est celle des lieux de travail du Parlement Européen.

Depuis l'arrêt prononcé par la Cour de Justice des Communautés Européennes le 10 avril 1984 dans l'affaire du recours introduit par le Luxembourg contre la résolution du Parlement Européen dite von Hassel, la question du siège a connu une certaine accalmie. Il n'en reste pas moins que quant au fond, le problème demeure entier. Je confirme que le Gouvernement luxembourgeois fort de l'arrêt de la Cour ne transigera pas sur la question de droit fondamentale. Je constate cependant avec satisfaction qu'à l'occasion de la récente venue à Luxembourg du Président Pflimlin une volonté de dialogue et de coopération s'est manifestée. Le principe d'une procédure d'information et de contacts réguliers a été retenu afin d'éviter à l'avenir les controverses du passé. Nous proposons une collaboration franche et loyale. L'expérience nous dira si cette volonté aura été partagée.

Au cours du second semestre de 1985 le Luxembourg sera amené à assumer la présidence des Communautés Européennes. Il est la volonté et l'ambition du Gouvernement de ne pas se limiter simplement durant ces six mois à gérer l'action communautaire, à en subir le cours mais au contraire à lui imprimer une orientation volontariste et focalisée. L'accord de Fontainebleau a ouvert la voie à un programme ambitieux de politiques et d'actions nouvelles. Je souhaite qu'à l'avènement de notre Présidence, la Communauté puisse enfin consacrer ses énergies à la solution des véritables problèmes que sont l'intégration économique et monétaire, la relance de l'économie des Dix et partant la résorption du chômage. Il faut espérer toutefois que la problématique budgétaire n'occupera pas, une fois de plus, le devant de la scène.

Il est également le souhait du Gouvernement, toujours dans l'optique de notre future Présidence, de voir le Benelux retrouver le rôle moteur et précurseur qui était le sien à l'origine. Des signes encourageants et prometteurs ont été posés récemment. Dans une Communauté aujourd'hui à dix et demain à douze le poids relatif des petits Etats membres pris individuellement diminuera inévitablement. Il importe dès lors plus que

jamais que les pays du Benelux retrouvent une unité de vues et d'action vers l'extérieur.

La présidence des Communautés et de la Coopération politique constitue à la fois une charge considérable et un défi exaltant pour le plus petit des Etats membres.

A chaque nouvelle présidence nous faisons l'expérience de responsabilités et de tâches sans cesse accrues. Je lance dès à présent un appel à la bonne volonté et à l'esprit de dévouement de tous - membres du Gouvernement, Corps diplomatique et fonctionnaires des différentes administrations - pour qu'ils apportent leur plein concours à l'accomplissement de cette grande tâche. Ce n'est que par l'action et l'effort continus de toutes et de tous que le Luxembourg pourra s'en acquitter efficacement et honorablement. Je sais également que le Luxembourg pourra compter comme par le passé sur l'appui de nos partenaires belges et néerlandais.

Dans sa déclaration du 23 juillet 1984 le Gouvernement avait annoncé à la Chambre qu'il attacherait une importance particulière à la défense des droits de l'homme. Il estime en effet que le Luxembourg peut dans ce domaine marquer une présence active sur la scène internationale.

La défense de la dignité humaine et des droits de l'homme sera l'un des principes de base de notre approche à l'égard des problèmes internationaux. Un grand nombre des problèmes politiques que le monde connaît à l'heure actuelle, trouvent en effet leur origine dans la violation des droits et libertés inscrits dans la Charte des Nations Unies, la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, l'Acte d'Helsinki et d'autres instruments internationaux.

Nous n'hésiterons pas à élever notre voix chaque fois que nous estimerons que les droits civils et politiques aussi bien que les droits économiques, syndicaux, sociaux et culturels de la personne humaine seront violés en quelque endroit de notre globe. Nous sommes en effet fermement convaincus que tous ces droits constituent une partie intégrante d'un système global de protection de l'individu. Nous n'admettons pas que les interventions que nous serons amenées à faire à cet égard soient considérées comme des immixtions dans les affaires intérieures d'un autre Etat.

Nous serons toujours extrêmement attentifs à toutes les violations des droits de l'homme qu'Amnesty International ou d'autres organisations syndicales ou religieuses nous signaleront et nous nous efforcerons d'intervenir seuls ou en collaboration avec d'autres Etats qui sont particulièrement actifs en matière de défense des droits de l'homme.

Nous nous réjouissons que la Commission des droits de l'homme de l'ONU ait pu mettre au point un projet de convention sur la torture qui permettra d'élargir utilement le cadre des dispositions conventionnelles applicables dans ce domaine. Nous espérons vivement que cette convention sera adoptée, avec les modifications proposées par les pays occidentaux, lors de la présente session de l'Assemblée Générale des Nations Unies.

En second lieu le Gouvernement oeuvrera sans relâche en faveur de la paix et de la sécurité internationale.

En tant que pays situé au centre de l'Europe nous sommes évidemment tout particulièrement sensibles au

climat des relations Est-Ouest. Ces relations ont malheureusement connu, au cours de l'année passée, des tensions dangereuses, ce que nous ne pouvons que regretter vivement.

Au début de cette année les dix Etats membres des Communautés Européennes ont déclaré qu'ils étaient déterminés à maintenir et à intensifier leur contribution à l'amélioration des relations entre l'Est et l'Ouest. Ils ont lancé un appel à l'Union Soviétique afin qu'elle coopère au rétablissement d'une authentique détente sur la base d'un équilibre des forces, dans le respect des intérêts de tous les Etats et dans le cadre d'une application loyale de tous les aspects de l'Acte Final d'Helsinki y compris le principe du non usage à la force et de la menace de la force.

Cette même volonté d'apaisement et de dialogue a été exprimée dans le cadre de l'Alliance atlantique dont nous restons un membre fidèle aux engagements contractés.

Avec nos partenaires de l'OTAN, nous continuerons à oeuvrer, conformément à la déclaration commune faite à Washington en mai dernier, à l'établissement, vis-à-vis des pays de l'Est, de relations pacifiques constructives et réalistes à long terme en vue de parvenir à une détente authentique. Nous nous attacherons avec persévérance à réduire la méfiance et à restaurer un dialogue large et ouvert ainsi qu'une coopération étroite fondée sur l'intérêt mutuel. Pour que ces efforts puissent porter des fruits, il reste à espérer que les pays du pacte de Varsovie feront preuve d'une attitude similaire.

Nous espérons que les contacts qui ont eu lieu aux Etats-Unis entre les dirigeants américains et le Ministre des Affaires Etrangères de l'Union Soviétique permettront de revenir progressivement à la reprise des négociations interrompues et à la conclusion d'accords mettant fin à une course aux armements qui ne constitue finalement aucune garantie supplémentaire de sécurité.

Nous continuons à attacher une grande importance à la poursuite du processus de la conférence sur la sécurité et la Coopération en Europe. Ce processus constitue un forum pour des contacts et des négociations qui donnent à tous les Etats participants, qu'ils soient grands ou petits, la possibilité de contribuer au dialogue sur des matières d'un intérêt vital pour chacune d'entre eux. Un respect plus strict des dispositions de l'Acte Final d'Helsinki et du document de clôture de la conférence de Madrid par tous les Etats participants apporterait une contribution majeure à la restauration d'un climat de confiance dans les relations Est-Ouest.

Nous sommes malheureusement obligés de noter, un an après la conclusion de la réunion de Madrid et alors qu'une conférence des experts sur le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales aura lieu au cours de la première partie de l'année prochaine, un accroissement du nombre des violations des dispositions de ces actes de la part de certains Etats participants.

Avec nos partenaires de la Communauté nous avons, à de multiples reprises, exprimé notre souhait de pouvoir établir des relations normales avec la Pologne dans la mesure où les développements à l'intérieur de ce pays le permettraient. A cet égard nous avons accueilli favorablement l'amnistie proclamée par le Gouverne-

ment polonais au mois de juillet dernier. Nous espérons que les autorités polonaises, dans un esprit de réconciliation nationale et de tolérance, feront suivre cette décision par d'autres mesures destinées à rencontrer les aspirations du peuple polonais au dialogue et à la réforme.

Nous considérons que la conclusion d'accords équilibrés et vérifiables permettant de contrôler et de réduire le niveau des armements représente la meilleure garantie pour la paix. Dans ce domaine, des déclarations de bonnes intentions ou des engagements de type déclaratoire ne sauraient remplacer des mesures spécifiques concrètes et vérifiables. Nous regrettons profondément la suspension des négociations sur les armes stratégiques intercontinentales et sur les forces nucléaires à portée intermédiaire. Nous considérons que ces négociations, d'une importance vitale pour le continent européen, devraient être reprises le plus rapidement possible, et menées à terme dans les meilleurs délais.

Le danger d'une course aux armements dans l'espace extra-terrestre suscite de la part de tous les gouvernements de la Communauté Européenne une profonde inquiétude. Les Dix ne peuvent que regretter que des négociations bilatérales n'aient pas pu s'engager à cet égard entre l'Union Soviétique et les Etats-Unis. Ils espèrent que de telles négociations pourront s'ouvrir sans délai. Parallèlement à cela, un examen multilatéral des questions relatives à la prévention d'une course aux armements dans l'espace dans le cadre de la conférence sur le désarmement de Genève est également désirable.

Mais nous n'oublions pas pour autant la nécessité de promouvoir également le désarmement dans le domaine des armes conventionnelles. Le succès de la conférence sur les mesures de confiance et de sécurité et le désarmement en Europe qui a commencé ses travaux à Stockholm en janvier dernier pourrait y contribuer. Avec nos partenaires nous avons proposé, dans le cadre de cette conférence, un ensemble de mesures concrètes, significatives du point de vue militaire, et vérifiables, destinées à augmenter la confiance et la sécurité.

Ces mesures sont destinées à diminuer le risque d'une confrontation militaire en Europe et à préparer la voie pour la deuxième étape de cette conférence, au cours de laquelle les Etats participants devront aboutir à des réductions contrôlées des armements.

A Stockholm les pays de l'Europe de l'Est ont proposé notamment la conclusion d'un accord sur le non recours à la force. Même si le principe du non recours à la force est inscrit depuis longtemps dans divers traités des actes internationaux, nous ne sommes pas opposés à une réaffirmation de ce principe, mais nous estimons qu'à cet égard certaines conditions devraient être remplies.

Tout d'abord il devrait être clair que le principe du non recours à la force s'applique à tous les pays participants de la conférence y compris à l'intérieur des deux alliances. En second lieu le même principe devrait valoir dans les relations entre les pays participants à la conférence et les pays non participants. Enfin ce principe devrait être réaffirmé sous une forme telle que la valeur égale de tous les principes établis dans l'Acte Final d'Helsinki ne pourra être mise en doute.

En ce qui concerne les négociations de Vienne sur une réduction mutuelle et équilibrée des forces conventionnelles, nous considérons que les propositions soumises au mois d'avril par les pays occidentaux, sont de nature à permettre un réel progrès en direction d'un accord d'ensemble.

Enfin, nous souhaitons vivement le succès des négociations engagées à Genève, dans le cadre de la conférence sur le désarmement de l'ONU, sur la convention interdisant la production, le stockage et l'utilisation des armes chimiques. Notre pays n'est pas représenté à la conférence de Genève, mais plusieurs de nos partenaires y participent et y contribuent d'une manière active. Dans ce contexte nous sommes heureux de constater que des développements positifs ont eu lieu cette année. Les Etats-Unis ont soumis un projet de traité visant à interdire ces armes et l'Union Soviétique a accepté le principe d'inspections sur place afin de vérifier la destruction des stocks d'armes chimiques. Même si d'importantes divergences de vues restent à surmonter nous espérons qu'il sera possible d'aboutir dans quelques mois à la conclusion d'un accord éliminant définitivement les armes chimiques.

Je voudrais maintenant évoquer la situation en Amérique latine. Nous espérons que la démocratie et le respect des droits de l'homme seront bientôt rétablis dans cette partie du monde. Nous saluons le mouvement en direction de la démocratie qu'on a pu y constater au cours de l'année passée. Ce progrès a pu être accompli malgré de grandes difficultés économiques. Nous sommes particulièrement heureux de constater que la démocratie a été restaurée en Argentine, à la suite des élections d'octobre 1983. Des élections ont également eu lieu dans d'autres pays d'Amérique latine et elles ont contribué à renforcer le processus démocratique. Nous encourageons vivement ceux des pays latino-américains où la démocratie n'est pas encore rétablie, à suivre la même voie.

Nous sommes heureux de noter les pas en direction de la réconciliation nationale accomplie en Colombie où un accord a pu être conclu entre le Gouvernement et divers mouvements de guérilla. A l'opposé nous regrettons vivement que les appels adressés à plusieurs reprises par les Dix au régime du Général Pinochet en vue d'un rétablissement de la démocratie au Chili se soient heurtés à une fin de non recevoir. Des incidents violents se poursuivent et la Communauté Européenne les a condamnés énergiquement. Ces incidents qui ont provoqué la mort de plusieurs personnes résultent du fait que le régime militaire chilien continue à refuser les libertés démocratiques à un peuple qui a une longue tradition dans ce domaine.

La situation en Amérique Centrale suscite de notre part une profonde inquiétude, particulièrement en ce qui concerne les assassinats et les autres atrocités qui continuent à être perpétrés dans certains pays à l'égard de la population civile par les forces armées et des bandes armées.

L'Amérique Centrale représente un foyer de tension particulièrement dangereux. Ensemble avec nos partenaires de la Communauté Européenne nous avons, en de nombreuses occasions, exprimé notre soutien entier aux efforts des pays de Contadora en vue de trouver une solution pacifique aux problèmes de cette région. Je voudrais aujourd'hui réitérer notre soutien à ces efforts

qui sont fondés sur les principes suivants: respect de l'indépendance et de la souveraineté des Etats, non ingérence dans les affaires intérieures, inviolabilité des frontières, désarmement, établissement de régimes démocratiques et respect des droits de l'homme.

Nous sommes convaincus que les problèmes de l'Amérique Centrale ne pourront être résolus par la force armée, mais seulement par une solution politique émanant de la région elle-même. L'initiative des pays de Contadora offre une occasion unique pour aboutir à une telle solution et nous voudrions vivement encourager tous les responsables politiques d'Amérique Centrale à oeuvrer en faveur d'un accord sur la base de l'Acte de Contadora. Nous nous réjouissons que le Nicaragua ait déclaré être disposé à signer cet acte. Nous espérons que les amendements qui semblent devoir y être apportés seront rapidement mis au point. Nous examinons la possibilité de signer le protocole additionnel annexé à cet Acte qui est ouvert à la signature des pays extérieurs à la région et qui permettra aux démocraties de l'Europe Occidentale d'apporter leur appui au processus de paix en Amérique Centrale.

La rencontre qui a eu lieu à San José, au Costa Rica les 28 et 29 septembre 1984 entre les pays de la Communauté Européenne, l'Espagne, le Portugal, les cinq pays d'Amérique Centrale et les pays du groupe de Contadora a certainement revêtu une très grande importance. Elle marquera le début d'un dialogue plus intensif dans le domaine politique et dans le domaine économique entre les Dix et les pays d'Amérique Centrale.

La situation au Moyen Orient préoccupe le Gouvernement. Sans vouloir dresser un tableau détaillé que vous trouverez dans le Rapport, il faut noter que les différents conflits de cette région n'ont guère connu une amorce de solution politique. Tel est le cas de la guerre entre l'Iran et l'Irak avec ses dizaines de milliers de morts. Tel est encore le cas du conflit du Proche-Orient. Si en effet une évolution semble enfin s'amorcer quant à un retrait des forces étrangères du Liban, un règlement global du conflit israélo-arabe n'est pas en vue. Ensemble avec nos partenaires de la Communauté, nous considérons qu'un tel règlement garantissant la paix, devrait se fonder sur le droit à l'existence et à la sécurité de tous les Etats de la région, y compris Israël, ainsi que sur le droit à l'autodétermination du peuple palestinien, avec tout ce que cela implique.

En Afrique, le processus devant mener à l'indépendance de la Namibie n'a pas connu les progrès que la Communauté internationale juge pourtant urgents et indispensables.

La situation intérieure en Afrique du Sud ne peut que provoquer notre totale réprobation. La mise en application de la récente révision constitutionnelle n'a fait qu'exacerber les problèmes d'un pays et d'une population qui, dans sa grande majorité se trouve toujours privée de tous les droits fondamentaux.

Je ne voudrais pas quitter les problèmes du continent africain sans faire appel au sentiment de fraternité et de solidarité des Luxembourgeois à l'égard de la population de ce continent, alors que pour une grande partie sa population vit un drame quotidien, qu'il soit le résultat de la famine, des déficiences des systèmes économiques ou encore de conflits armés. Le continent africain a

besoin de l'aide européenne et le Luxembourg, pour sa part, est prêt à fournir sa contribution.

C'est précisément dans le domaine de l'aide publique au développement que le Gouvernement entend dans l'avenir mettre quelques accents nouveaux.

Nous nous proposons d'organiser dans un proche avenir une large consultation de toutes les organisations engagées dans l'aide au développement en vue de mieux définir les objectifs et les orientations de notre politique de coopération au développement.

En dépit de certains efforts déployés dans le passé nous restons encore largement en-deça de l'objectif que le Luxembourg, dans les enceintes internationales, s'est engagé à atteindre, à savoir le ratio de 0,7% du P.N.B.

D'ailleurs il faut se rendre compte - et je le concède d'autant plus volontiers que ce Gouvernement est déterminé à augmenter de façon sensible le volume de l'aide publique au développement - que l'objectif en question ne sera pas facilement atteint.

Toujours est-il que la volonté politique que je viens de nommer, et à laquelle je souscris pleinement, demandera, pour se concrétiser, des disponibilités financières accrues. Mais il faut savoir également que le peu de moyens dont le Gouvernement dispose à l'heure actuelle, sont encore dispersés, puisque tous les crédits relevant de l'aide au développement au sens large, n'émargent pas au budget des Affaires Etrangères.

Enfin, le cloisonnement des crédits destinés respectivement à des projets bilatéraux et à des programmes multilatéraux, ne permet guère une participation, sous forme de co-financement, aux projets de grande envergure lancés par les institutions financières internationales de concert avec un ou plusieurs pays donateurs précisément, est considérable et j'aimerais pouvoir associer à l'avenir le Luxembourg à ce genre d'entreprise; aussi faudra-t-il veiller à concentrer nos moyens budgétaires dans l'intérêt d'une plus grande flexibilité en la matière.

Pour toutes ces raisons, j'estime qu'il faudra instituer, à brève échéance, un Fonds pour la coopération au développement dont les ressources proviendraient d'abord des dotations budgétaires prévues pour l'aide publique au développement tant multilatérale que bilatérale, ensuite de dons privés pour répondre ainsi au besoin d'associer plus largement la générosité de particuliers et d'entreprises privées aux efforts de la collectivité pour lutter contre la faim et la pauvreté sévissant encore et toujours au sein d'une grande partie de la population de notre planète. La combinaison d'allocations publiques et privées allouées à un tel Fonds - qui sera placé sous l'autorité du Ministre ayant dans ses attributions la coopération au développement - contribuera, j'en suis convaincu, à donner un nouvel élan à notre politique d'aide au développement et lui assurera une plus grande efficacité en permettant une programmation à plus long terme et mieux adaptée aux besoins des pays en développement.

Dans le domaine de l'implantation d'industries nouvelles, je puis assurer la Chambre que je suis décidé à intensifier les efforts qui ont été faits depuis les années soixante par les Gouvernements successifs qui se sont assignés cette mission.

La crise de la sidérurgie que nous venons de traverser, et ses conséquences dramatiques, n'ont que trop

démontré combien il est indispensable pour notre pays de compléter le tissu industriel par la création de nouveaux secteurs de production. Il n'est un secret pour personne que l'Europe est en passe d'être reléguée au second peloton des nations industrialisées pour tout ce qui concerne la technologie avancée. Ce qui est vrai pour nos grands voisins et partenaires, l'est à plus forte raison pour le Luxembourg qui ne dispose pas d'université ni de centres de recherche. Nous resterons donc tributaires de l'apport qui peut nous parvenir d'autrui.

Dans cette optique, le Gouvernement vient de mettre en place un nouveau dispositif, une cellule industries nouvelles, regroupant autour du Ministre de l'Economie et des Affaires Etrangères et du Commerce Extérieur, un noyau de hauts fonctionnaires qui, ensemble avec l'industrie s'attèlera à cette tâche.

Le Gouvernement est particulièrement heureux de se voir offrir dans ce domaine la participation active de S.A.R. le Grand-Duc Héréditaire, qui ne continuera non seulement d'assumer, comme par le passé, la présidence d'honneur du Comité de Développement Economique, mais qui entend à l'avenir également participer aux efforts de prospection et de promotion industrielles.

Notre action se concentrera par priorité sur les Etats-Unis et le Japon pour lesquels la situation du Luxembourg au coeur du Marché Commun offre une implantation de choix pour leurs opérations en Europe. Il est évident que ce choix ne nous fera pas négliger les pays européens et parmi eux-là nos voisins les plus proches. Il faut cependant savoir que ces mêmes pays sont demandeurs d'investissements étrangers comme nous et que pour cette raison nos efforts devront logiquement tendre vers les pays où existe une volonté d'expansion affirmée.

La Chambre sait que le Gouvernement dispose d'ores et déjà de deux antennes du Comité de Développement Economique, l'une à New-York, l'autre à Tokyo, qui resteront les fers de lance de la cellule industries nouvelles. Dans cet ordre d'idées, j'aimerais rappeler la volonté exprimée au programme du Gouvernement de renforcer à terme notre présence au Japon.

Inciter des industriels étrangers à s'implanter et à investir au Luxembourg est une oeuvre de longue haleine qui demande patience et assiduité et dont le succès ne saurait être garanti d'avance. Trop de facteurs dans la prise de décision des investisseurs échappent à notre maîtrise. C'est une tâche également qui exige des engagements personnels et financiers non négligeables. Je demeure cependant convaincu que ce placement à terme ne manquera pas de porter ses fruits pour le plus grand bénéfice de notre économie.

Sur le plan de la promotion de nos exportations, je puis confirmer la volonté du Gouvernement d'aider par tous les moyens à sa disposition nos entreprises sur les marchés extérieurs qu'ils soient limitrophes ou à la grande exportation. Nos entreprises peuvent à cet égard compter sur la coopération des services diplomatiques et consulaires.

* * *

J'ai présenté dans cette première déclaration de politique étrangère du nouveau Gouvernement, les lignes de force de notre politique extérieure.

Nous savons que le contexte international actuel, caractérisé par une insécurité économique et politique accrue, exige des petites nations, comme la nôtre, une politique étrangère active, cohérente et crédible. Mais il nous impose également un large consensus sur les grandes orientations de cette politique. Dans le monde tel qu'il est, les acquis deviennent de plus en plus rares et notre pays devra défendre ses intérêts et ses droits avec conviction et persévérance.

Face à une concurrence économique qui devient de plus en plus effrénée, notre réussite dépend d'abord de

nos capacités de création, de nos efforts communs et de notre solidarité. Notre pays dispose d'une voix qu'il devra faire entendre dans l'intérêt d'une Europe forte et solidaire, de la coopération internationale, en faveur de la paix et des droits de l'homme.

Notre voix sera d'autant plus écoutée, sur le plan communautaire comme sur le plan international, si elle est fondée sur cette solidarité qui a permis à notre peuple de traverser ces années de crise sans trop de heurts.

L'ouverture de la session parlementaire 1984/1985

La traditionnelle séance d'ouverture de la session ordinaire de la Chambre des Députés pour 1984-1985 a eu lieu le 9 octobre 1984, conformément à l'article 72 de la Constitution et à l'article 1er du règlement de la Chambre des Députés. La séance débuta sous la présidence du doyen d'âge, Monsieur Jean-Pierre Urwald, avec comme secrétaires les deux plus jeunes députés, Monsieur Michel Wolter et Monsieur Alex Bodry. En vertu des pouvoirs qui lui furent conférés par Son Altesse Royale le Grand-Duc, Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, Ministre d'Etat, déclara close la session extraordinaire qui avait été ouverte le 23 juillet 1984 et déclara ouverte la session 1984-1985. Après le discours du doyen d'âge, la Chambre a procédé à l'élection de son nouveau bureau, dont voici la composition: Monsieur Léon Bollendorff, président; Monsieur Edouard Juncker, Monsieur René Hengel et Monsieur Carlo Meintz, vice-présidents; Madame Astrid Lulling, Monsieur Pol Wagener, Monsieur Maurice Thoss, Monsieur Ben Fayot et Monsieur Victor Braun, secrétaires; Monsieur Guillaume Wagener, greffier, et Monsieur Pierre Dillenburg, greffier adjoint.

Allocution de Monsieur Léon Bollendorff, Président de la Chambre des Députés

Au nom de mes collègues du Bureau ainsi qu'en mon nom propre, je tiens à vous remercier de la grande marque de confiance que vous venez de nous exprimer. Nous nous engageons à faire tout notre possible pour mériter cet honneur et pour remplir au mieux les hautes fonctions que vous venez de nous confier.

En votre nom à vous tous, mes chers collègues, je remercie aussi le Bureau provisoire pour le travail qu'il vient d'accomplir.

Notre gratitude s'adresse tout particulièrement à notre doyen d'âge pour les sages paroles par lesquelles il a inauguré les débats de la session ordinaire 1984/85 de notre Haute Assemblée. Que sa sagesse, que sa com-

bativité aux ressorts infatigables nous servent d'exemple.

Mesdames, Messieurs, les courtes sessions extraordinaires qui viennent de se terminer ont été marquées - et cela malgré l'incidence des grandes vacances d'été - par une activité de bon augure pour les travaux importants qui nous attendent au cours de la session qui s'ouvre.

Si je qualifie cette activité de "bon augure", c'est que la nouvelle Chambre a fait preuve, dès le démarrage, d'une vitalité et d'une ardeur au travail exceptionnelles.

Aux termes de sa déclaration du 23 juillet 1984, le Gouvernement s'est assigné comme objectif fondamental la restructuration et la diversification des structures économiques et l'adaptation de l'appareil de production national aux exigences de la concurrence internationale. Des crédits à montant élevé ont été inscrits à cet effet dans le projet de budget pour 1985. Il y a lieu d'y ajouter le nouveau paquet-sidérurgie qui sera intégré au budget par voie d'amendement lorsque les modalités de la nouvelle intervention en faveur de la restructuration financière définitive de la sidérurgie auront été arrêtées dans le cadre de la conférence tripartite-sidérurgie.

Nous savons tous que notre industrie sidérurgique - à laquelle va toute notre sollicitude, d'autant plus que, pendant des décennies, elle a été le pilier sur lequel s'est appuyée l'économie du pays et a fait vivre de larges couches de la population - n'est évidemment plus à elle seule capable de garantir le bien-être de notre population. Depuis cette prise de conscience, il y a des années déjà, les responsables ont redoublé d'efforts, par voie d'aides directes et indirectes, pour consolider et surtout diversifier l'industrie, aménager des zones industrielles, amener les travailleurs à se reconverter, inciter les entreprises à investir davantage, attirer des firmes étrangères à Luxembourg, relancer les activités dans le bâtiment, développer davantage notre capital intellectuel, spécialiser la formation. Tout cela présuppose évidemment de la part des autorités de grands efforts d'initiative sans cesse renouvelés et la mise à disposition de ressources non négligeables ainsi qu'une refonte glo-

bale des mécanismes de promotion de l'emploi. Pour permettre la mise en place des assises indispensables à une telle reconversion et restructuration, il faudra que dans toutes les couches de la population il y ait une prise de conscience plus poussée de la situation dans laquelle se trouve notre pays dans le contexte international. Ce n'est que par ce biais que pourra être menée efficacement la lutte contre le chômage et l'inflation. Tout chauvinisme et esprit de clocher sont à bannir de la mentalité de nos concitoyens si nous voulons mener à bien cette entreprise d'envergure et suivre le rythme que nous impose la concurrence internationale. Pour un petit pays comme le nôtre, aux moyens forcément limités mais fort de l'expérience acquise pendant l'ère de prospérité qu'il vient de traverser, il s'agit là d'une condition essentielle de survie. Dans tout ce processus le législateur a un rôle important sinon primordial à jouer. Ses responsabilités sont lourdes, ses décisions d'une grande importance. C'est d'ici, de cette enceinte, mes chers collègues, que doit partir le courant capable d'accélérer la machine. Faisons-le avec confiance dans l'avenir alors que les récentes statistiques confirment la reprise de l'activité économique dans la plupart des pays industrialisés.

Il y a un sujet qui - et je m'en félicite - a pris un rang primordial dans les médias et l'opinion publique: celui de la sauvegarde de l'environnement naturel et urbain, c'est-à-dire du cadre dans lequel se déroule notre existence. La prise de conscience des dangers que la croissance urbaine et le développement industriel peuvent comporter pour notre milieu de vie n'est pas venue trop tôt. Depuis le début de l'ère industrielle en Europe et son développement ultérieur, les responsables ne se sont guère encombrés de tels soucis. La nature a ainsi subi des attentats aux conséquences parfois irréversibles, sans que les autorités compétentes soient intervenues. Les nuisances qui ont résulté de ce laisser-aller souvent criminel ont pris une telle envergure que désormais plus personne ne peut rester indifférent au déséquilibre qui s'installe, au mal qui ronge nos forêts, aux fumées qui nous étouffent, aux détritus qui nous suffoquent, aux déchets qui nous empoisonnent. L'alerte est donnée. Restent à définir - en leur accordant une priorité absolue - les moyens capables d'assurer l'harmonisation entre l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, c'est-à-dire l'équilibre entre un développement adéquat de la civilisation et la non moins adéquate et nécessaire conservation de la nature, ou, si vous voulez, une balance entre les besoins croissants de l'humanité et le maintien des conditions naturelles permettant la vie des plantes et des animaux qui peuplent nos forêts, nos rivières, nos collines et nos vallées.

Dans ce contexte, il convient dès lors de préciser les compétences de chaque niveau d'autorité, publique et privée, locale, nationale ou même internationale afin que leur coordination aboutisse à une meilleure gestion. Un ministère de l'environnement, regroupant d'un point de vue administratif les services et les moyens financiers et réaménageant les compétences définies par les différentes lois en vigueur, vient d'être créé. Si cette création constitue sans doute un des faits marquants de la période législative en cours, il ne nous faut toutefois pas perdre de vue que la mission confiée à ce ministère constitue une oeuvre de longue haleine.

Parallèlement au nouveau ministère, la Chambre s'est dotée d'une commission de l'environnement qui, j'en suis convaincu, ne manquera pas de formuler à son tour des propositions concrètes d'action. La détérioration constante de notre habitat, l'état précaire de nos forêts, la pollution atmosphérique n'admettent plus de retard et doivent nous faire oublier nos égoïsmes et nos hésitations. Allons de l'avant tous ensemble, en prévoyant les crédits nécessaires et en travaillant dans une perspective d'avenir!

Qui dit lutte contre la crise, dit solidarité nationale. Le Gouvernement, en voulant renforcer cette solidarité, s'est fixé comme premier objectif de lutter contre la pauvreté. L'on serait tenté de croire qu'elle n'existe plus au Luxembourg, si de récentes études - et je ne cite que celle présentée en 1982 par le professeur Schaber et ses collaborateurs sur la pauvreté persistante dans 7 régions de la Communauté européenne - n'en avaient révélé l'ampleur dramatique, même chez nous. Au nombre des ménages marqués par la fragilité économique, l'on compte surtout les retraités et les ménages d'actifs avec au moins deux enfants qui souvent sont fortement pénalisés sur leur niveau de vie. En effet, certaines pensions demeurent encore à un niveau très bas, ce qui est d'autant plus grave, lorsque le niveau de vie de deux voire trois personnes dépend d'une seule pension. Oui, de tels cas existent au Grand-Duché malgré l'élimination de nombreux cas de rigueur par les aides et allocations accordées depuis presque 25 ans par le Fonds national de Solidarité. C'est pour combattre l'effritement des petits et moyens revenus et la pauvreté relative qui en résulte que nous serons bientôt appelés à introduire le droit à un revenu mensuel garanti dont les modalités seront basées sur l'avis afférent du Conseil économique et social. Il faut que le droit à un tel revenu minimum soit établi par la loi afin qu'il ne s'agisse pas d'une mesure d'assistance soumise à l'arbitraire.

Les victimes de la pauvreté ne demandent pas uniquement des ressources minima, elles veulent surtout du travail, un travail régulier et stable leur permettant de s'insérer dans la société et d'occuper un logement décent et approprié à leur situation familiale. Dans un article paru récemment dans "Le Monde", le Père Joseph Wresinski constate à juste titre que "l'insuffisance de ressources rend impossible à la fois la vie familiale quotidienne et toute projection dans l'avenir".

Oui, pour bien mener cette action dans ce qu'on est convenu d'appeler le Quart Monde, il faudra s'attacher à la fois, comme le relève à juste titre la déclaration gouvernementale, à une action de prévention des handicaps qui mènent aux situations sociales précaires mais aussi à une action d'aides directes aux familles déjà concernées. Il faut par ailleurs se rendre à l'évidence que le libre jeu du marché de l'emploi ne permettra pas à lui seul l'embauche des chômeurs de longue durée, même si la croissance reprend. Car, c'est avant tout l'inadéquation au travail de cette main-d'oeuvre, la formation professionnelle inadaptée aux besoins de l'économie, qui conduisent au chômage de longue durée et à ses pénibles conséquences. Il s'agit de donner à tous le droit à une formation adéquate et aussi aux travailleurs à très bas niveau de qualification, pour leur permettre de s'insérer dans le dispositif général.

Depuis des années le relâchement des moeurs, la recrudescence de la violence, la propagation du proxé-

nétisme, la facilité de l'accès au marché des vidéocassettes nous préoccupent au plus haut degré. Il s'agit là d'un fléau qui n'a pas épargné notre pays et contre lequel des mesures s'imposent d'urgence, notamment dans l'intérêt d'une meilleure protection de la jeunesse. Plusieurs parlements des pays environnants ainsi que des institutions parlementaires internationales ont déjà débattu de la question et essayé - tel le Royaume-Uni - de combattre le mal par des mesures appropriées. Notre Ministre de la Justice avait d'ailleurs été interrogé sous la législature précédente par un député sur les mesures que le Gouvernement luxembourgeois entend prendre en la matière. Nous ne pouvons pas assister impuissants au dépravement de notre jeunesse si nous restons attachés à la sauvegarde des valeurs morales essentielles de notre civilisation. L'exploitation dans un but de lucre par des personnes irresponsables des instincts les plus vils de l'être humain s'est faite depuis que le monde existe. Mais de nos jours une technologie de plus en plus avancée et raffinée permet désormais d'atteindre dans ce domaine des couches toujours plus larges de la population sans souci de l'atteinte qui est ainsi portée aux principes élémentaires de la dignité humaine et aux valeurs morales généralement admises. J'aimerais rappeler également dans ce contexte la lettre ouverte qui m'a été adressée en mai 1984 par plusieurs associations féminines et familiales luxembourgeoises pour protester contre la propagation du proxénétisme dans notre pays malgré son illégalité depuis la loi de 1968. Je constate avec satisfaction que la Commission juridique s'appête à évacuer le projet de loi 2615 visant à compléter cette loi et prévoyant - outre l'interdiction du cabaretage prévue par la loi de 1968 - la fermeture temporaire ou définitive de l'établissement incriminé.

Mes chers collègues, je pourrais évidemment en ce jour d'ouverture de la nouvelle session parlementaire vous entretenir d'autres sujets qui me tiennent à coeur. Nous aurons certainement l'occasion d'y revenir au courant des mois et années à venir. Par les temps qui courent, le rôle du parlement devient plus important que jamais. La Chambre reste le centre, le coeur du pays. Les coalitions se suivent, la majorité et l'opposition alternent. La démocratie parlementaire persiste. C'est de nous, de nos méthodes de travail, de notre présence, de l'efficacité des mesures que nous décrétons que dépend l'image que l'opinion publique s'en fait. Souvenons-nous toujours de cette vérité première.

Je termine, Mesdames, Messieurs, en me permettant de dire quelques mots sur le rôle du député, importants à mon avis à l'aube d'une nouvelle législature.

Je n'ai pas l'intention de résoudre le problème et de vous proposer des solutions. Je me borne à soumettre différentes observations à votre réflexion.

J'ajoute que les paroles introductives que je viens de vous adresser ne devraient pas vous faire croire que je baigne dans l'optimisme.

Il est fréquent de constater l'écart qui existe entre les institutions et leur pratique, entre les conceptions juridiques et leur incarnation dans la réalité.

Il en va ainsi pour le rôle du député, pour le mandat parlementaire.

Certes, le mandat représentatif a toujours donné lieu à des accommodements. Ceux-ci ont pris un caractère habituel dans tous les régimes où existent des assemblées parlementaires.

Mais il semble que, au courant des dernières vingt à trente années, la distance entre le rôle réel du député et son rôle institutionnel se soit considérablement accrue et que la théorie du mandat représentatif connaisse des altérations profondes.

Chacun sent bien aujourd'hui que le problème essentiel de nos institutions est devenu celui du Parlement. L'interrogation porte à la fois sur sa place et son influence relatives au sein des pouvoirs publics et sur son intrinsèque aptitude à faire face aux décisions qu'exige un Etat moderne.

Et il n'est pas étonnant que les déficiences du Parlement atteignent par contrecoup le parlementaire lui-même.

La réduction des pouvoirs de législation et de contrôle du Parlement paraît s'être accompagnée d'une modification du rôle des députés.

Très souvent, à la fin de chaque session, malgré les discours officiels et malgré les constats ou les statistiques, beaucoup de députés estiment qu'ils n'ont ni bien ni utilement travaillé.

La revendication de moyens de travail mieux adaptés sert habituellement d'exutoire à leur insatisfaction. Même s'il y a du vrai dans cette affirmation, le mal est plus profond:

- Beaucoup de députés en viennent à s'interroger sur l'utilité même de leur travail. L'absentéisme au sein des assemblées constitue, en général, un symptôme du "désengagement" des parlementaires et un aveu du peu de cas qu'ils font de ce qui devrait être une de leurs obligations élémentaires.
- L'opinion publique, à travers un antiparlementarisme toujours latent, exprime sa réaction devant les disfonctions qu'elle perçoit.
- La complexité croissante des tâches de l'Etat, l'extension de ses interventions auraient dû bénéficier au Parlement et rendre l'exercice de la fonction parlementaire encore plus enrichissant. Tout au contraire, plus l'oeuvre législative, au sens large, se développe, moins le Parlement y a de part.

Un homme politique éminent français disait déjà il y a dix ans à l'issue d'une session parlementaire: "Est-il convenable de donner au pays l'illusion que les législateurs confectionnent ou révisent substantiellement les lois, alors que ce n'est pas vrai? Les législateurs ne confectionnent plus les lois. Ils adoptent les textes qui sont élaborés par des administrations et, très souvent, ils ne peuvent même pas apporter à ces textes autant de correctifs et de corrections qu'un autre organe ou qu'ils désirent."

L'aspiration à une restauration de la fonction parlementaire - dans le cadre des pouvoirs actuels du Parlement ou accompagnée d'un accroissement de ces pouvoirs - est à peu près unanimement partagée.

Dans ce contexte, quel rôle exact le député joue-t-il et quel rôle devrait-il jouer?

Ces deux questions, indissociables l'une de l'autre, ouvrent un champ de réflexion très vaste.

C'est bien la définition même et les conséquences de la raison d'être du député qui sont en discussion.

Il y a même plus. On peut se demander s'il y a contradiction ou non entre une fonction primordiale que le

député aurait à remplir et des attaches qu'il subit du fait de son siège de député.

Ce sont:

- D'une part, les attaches avec le parti qui le plus souvent a beaucoup contribué à faire élire le député et influence son action, surtout par la structure du groupe parlementaire à laquelle peu de députés échappent.
- D'autre part, les attaches avec la circonscription où il a été élu et avec laquelle il garde des liens le plus souvent très étroits, renforcés encore quand il cumule avec son siège de député des mandats électifs locaux qui en général ressortissent à la même implantation géographique.

La théorie du "mandat représentatif" paraît postuler que le député, dans son activité, ne s'inspire que de ce qu'il estime être l'intérêt national; elle paraît condamner toute orientation qu'imposeraient ces attaches, quelles qu'elles soient. Que faut-il conserver aujourd'hui de ces maximes? Que faut-il en sacrifier?

Il n'y a pas de doute que le rôle propre des députés, dont l'attache maîtresse, bien avant celle partisane ou celle locale, est le service de la Chambre dont ils font partie, que le rôle propre est d'être les organes de la discussion et de la participation la plus complète possible de la population entière dans la législation et le contrôle du Gouvernement.

Et c'est dans l'application de cette conception générale qu'il faut faire preuve de discernement.

A ne considérer d'abord que la relation avec la circonscription électorale, la mission du député ne porte-t-elle pas déjà en elle des ferments de contradiction?

On ne peut sortir de cette contradiction que par une conciliation, car il paraît aussi impossible d'admettre que les députés n'ont jamais à tenir aucun compte des vœux de la population et singulièrement de leurs électeurs que de les y plier totalement. Mais cette conciliation, c'est à eux de l'effectuer: cela fait partie de leur compétence de déterminer, à chaque question posée, dans quelle mesure il leur paraît meilleur de s'inspirer des aspirations et indications venues de la base électorale et dans quelle mesure il faut faire prévaloir un intérêt national tel qu'ils le conçoivent avec les données dont ils disposent.

Il faut bien voir quelles sont les significations de ces attaches locales ou régionales des députés. Par opposition à des sectorisations raciales, confessionnelles, corporatives, le territoire est ce qu'il y a de plus neutre.

Un même habitat réunit également des individus très divers. C'est le meilleur cadre où tous les points du territoire et, à travers eux, les participants variés qui s'y trouvent, doivent avoir accès à la considération au niveau national par l'intermédiaire de leurs députés.

Dans la circonscription du député, il n'y a pas que telles natures ou régions, il y a aussi, et surtout des hommes tout bonnement; quand le député regarde vers son électorat, ce n'est pas seulement une portion de carte qu'il voit, ce sont des individus qu'il a à défendre; cela n'a rien d'illégitime en soi et la collaboration instituée entre l'intercesseur qu'est traditionnellement le député et les services et administrations publics est naturelle.

Ce sont seulement les exagérations et détournements de cette micro-politique qui sont à redouter.

Toute différente doit être cependant la relation des députés avec les partis et les groupes parlementaires.

Il faut renforcer la place des groupes, et, au sein de ceux-ci, la discipline d'équipe dans le travail parlementaire, ainsi rendu collectif en vue de sa clarté et de son efficacité.

Il peut certes sembler qu'il y ait actuellement équilibre et compensation entre l'attache idéologique de parti et celle terrestre de circonscription, chacune remédiant à ce que l'autre aurait d'incomplet ou d'excessif. Mais ce sont aussi les dangers de celle-ci qui doivent amener à conforter celle-là.

La bonne discussion entre députés, ce n'est pas le marchandage entre intérêts de terroirs, c'est le débat entre théories et programmes, et c'est là l'enjeu de la prohibition du mandat impératif et l'avantage du développement des partis.

A la fin de son discours, Monsieur Léon Bollendorff a rendu hommage à la mémoire de trois anciens députés: Monsieur Camille Ney, député de 1964 à 1971 et de 1974 à 1979, Secrétaire d'Etat au Ministère de l'Agriculture et de la Viticulture de 1971 à 1972, Ministre de l'Agriculture et de la Santé de 1972 à 1974, Ministre de l'Agriculture, de la Viticulture et des Eaux et Forêts de 1979 à 1982, décédé le 29 août 1984; Monsieur Pierre Rumé, député de 1964 à 1974, qui est décédé le 29 septembre 1984, et Monsieur Albert Berchem, député de 1959 à 1974 et de 1979 à 1984, Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et à la Viticulture de 1974 à 1979, décédé le 4 octobre 1984.

La journée de Commémoration nationale à Luxembourg

Le 14 octobre a été célébrée à Luxembourg la Journée de Commémoration nationale. A cette occasion le gouvernement a publié une proclamation dont nous reproduisons ci-après le texte en langue française et en langue luxembourgeoise.

Proclamation gouvernementale à l'occasion de la Journée de Commémoration Nationale

La Journée de Commémoration Nationale du 14 octobre 1984 reste marquée par la célébration récente du quarantième anniversaire de la libération du Grand-Duché de Luxembourg par les troupes alliées.

Les cérémonies qui ont accompagné cet anniversaire à travers les localités du territoire ont ranimé dans la population le souvenir de l'exaltation dans la liberté retrouvée après quatre longues années d'oppression et de l'élan de solidarité nationale dans l'effort de reconstruction morale et matérielle du pays.

La mémoire collective de la Nation nous engage à proclamer nos sentiments de gratitude à ceux de nos compatriotes qui pendant l'occupation ont résisté au totalitarisme, à ceux qui dans la tourmente et l'inquiétude ont soutenu le moral de la population soucieuse de défendre son identité nationale et à tous ceux qui se sont engagés dans la lutte contre la dictature nazie sur les fronts les plus divers.

Honneur et reconnaissance à toutes les victimes civiles et militaires mortes pour la Patrie. Honneur et reconnaissance aux prisonniers et déportés politiques. Leur sacrifice et leur souffrance n'auront pas été vains. C'est à eux que notre Pays doit d'avoir retrouvé droit de cité parmi les nations libres.

Luxembourg, le 13 octobre 1984

Les membres du Gouvernement,

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Regéirongs-Proklamatioun

fir den Nationalen Erënnerongsdag

Eisen nationalen Erënnerongsdag vum 14. Oktober 1984 steet nach am Zeeche vun de 40 Joer Liberatioun, déi d'Alliéiert Arméien eisem Land bruecht hun.

Fir dese Joeresdag waren uechter d'ganzt Land Feieren, déi am Vollek d'Erënnerong un déi Begeeschterong vun deemols erëm waakreg gemaach hun: no 4 laange Joeren Ennerdréckong hate mir eis Fräiheet erëmkritt; an engem Schwonk vun nationaler Solidaritéit hun d'Lëtzebuenger sech fir déi moralesch a materiell Rekonstruktioun agesat.

Aus dem kollektive Gewësse vun der Natioun eraus si mir äis et schëlleg, fir deene Matbiirger eis Gefiller vu Merci ze soen, déi engem totalitäre Regim de Kapp gewisen hun, déi a Stuurm a Suerg d'Moral vum Vollek gestäipt hun, dat sech fir séng national Identitéit gewiert huet; op alle méigleche Fronten hu Lëtzebuenger sech géint d'Nazi-Diktatur engagéiert.

Mir soen op haut all deenen eise Respekt an eisen déiwe Merci, déi als Zivil- oder Militär-Affer fir d'Heemecht gestuerwe sin; Respekt a Merci och fir déi politesch Prisonnier an Deportéiert. Hirt Affer an hirt Leed waren nët emoss. Hinnen alleguer hu mir eist Recht op eng Plaz ënnert de fräien Natiounen ze verdanken.

Lëtzebuerg, den 13. Oktober 1984

d'Membre vun der Regéirong,

Jacques SANTER	Jean-Claude JUNCKER
Jacques F. POOS	Marcel SCHLECHTER
Benny BERG	Marc FISCHBACH
Robert KRIEPS	Johny LAHURE
Fernand BODEN	René STEICHEN
Jean SPAUTZ	Robert GOEBBELS

Les cérémonies de la Journée de Commémoration nationale débutèrent à Luxembourg par un service religieux célébré par le vicaire général Mathias Schiltz en la cathédrale de Luxembourg, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que de nombreuses personnalités, notamment les représentants du Corps diplomatique, de la Chambre des Députés, le Président et plusieurs membres du Gouvernement, les représentants du Conseil d'Etat, de la Cour Supérieure de Justice, du Conseil communal de la Ville de Luxembourg, les membres du Conseil National de la Résistance, les représentants de l'Armée, de la Gendarmerie et de la Police et de fortes délégations d'associations patriotiques et d'anciens combattants, de maquisards, de la résistance et des enrôlés de force.

L'encadrement musical du service religieux était assuré par la Maîtrise de la Cathédrale sous la direction de l'Abbé René Ponchelet, avec aux orgues Maître Albert Leblanc.

A l'issue du service religieux une cérémonie s'est déroulée devant le Monument National de la Solidarité Luxembourgeoise, en présence de Leurs Altesses Royales le Grand-Duc et la Grande-Duchesse ainsi que des membres du Corps Diplomatique, des Corps constitués, du Comité de la Flamme, du Conseil National de la Résistance, des délégations et porte-drapeaux des associations des Anciens Combattants, des groupements de la Résistance et des associations patriotiques.

Le Grand-Duc, accompagné de Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, passa en revue la garde d'honneur. Ensuite le Grand-Duc et la Grande-Duchesse déposèrent une couronne de fleurs au pied du monument.

Après que le Grand-Duc eut ranimé la flamme du souvenir, Leurs Altesses Royales, accompagnés du Président du Gouvernement, pénétrèrent à l'intérieur du monument pour y signer le livre d'or.

Une deuxième cérémonie s'est déroulée devant le Monument du Souvenir à la place de la Constitution, où des couronnes de fleurs furent déposées par Monsieur Marc Fischbach, Ministre de la Force Publique, au nom du Gouvernement, et par les échevins Léon Bollendorff, Georges Margue et Jean Goedert au nom de l'administration communale de la Ville de Luxembourg.

La Journée de Commémoration Nationale s'est terminée à Luxembourg par une cérémonie devant la Croix de Hinzert au cimetière Notre-Dame. Après la bénédiction de la tombe des victimes du camp de concentration de Hinzert par Mgr Jules Jost, des fleurs y furent déposées par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, les échevins Léon Bollendorff, Georges Margue et Jean Goedert, au nom de l'administration communale de la Ville de Luxembourg, et par les représentants du Conseil National de la Résistance, des Mouvements de la Résistance et des Associations patriotiques.

La signature de la déclaration commune franco-luxembourgeoise sur la radiodiffusion par satellite

Suite aux négociations entre la France et le Luxembourg sur la radiodiffusion par satellite, une délégation française conduite par Monsieur Georges Fillioud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Français, chargé des techniques de la communication, s'est rendue à Luxembourg le 26 octobre 1984 pour la signature de la déclaration commune qui a eu lieu dans les locaux du Ministère des Travaux Publics. Cette déclaration commune comporte les principes généraux d'un futur accord intergouvernemental ayant pour objet l'attribution conjointe à la CLT (Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion) de la concession d'un service de télévision constitué de deux programmes qui seront diffusés par le système de satellites français de télévision directe.

Du côté luxembourgeois, la déclaration commune, dont les modalités avaient été approuvées le jour même par le Conseil de Gouvernement, a été signée par Monsieur Jacques Santer, Président du Gouvernement, et Monsieur Jacques Poos, Vice-Président du Gouvernement, alors que le Gouvernement français était représenté par Monsieur Georges Fillioud, Secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre Français, chargé des techniques de la communication.

Ci-après nous reproduisons des renseignements essentiels en relation avec cette future coopération, ainsi que les textes de l'intervention de Monsieur Georges Fillioud et la déclaration commune des deux Gouvernements relative au projet d'accord intergouvernemental sur la télédiffusion par satellite.

Le cadre de la diffusion directe

Les accords de Genève (1977)

Les accords de GENÈVE de 1977 allouent à chaque pays 5 fréquences permettant la diffusion d'autant de programmes dont la qualité de réception est garantie sur tout le territoire national avec des équipements peu

encombrants dont la production en grande série sera possible à des coûts raisonnables.

Les satellites de diffusion directe seront placés par grappes à des positions orbitales bien définies ce qui permettra, avec une seule antenne de recevoir les programmes de plusieurs pays.

Les satellites français seront placés à 19° Ouest et partageront cette position avec les satellites des pays ci-après:

Autriche, Belgique, Grand-Duché de Luxembourg, Italie, Pays-Bas, République Fédérale d'Allemagne, Suisse.

Le système de diffusion directe de T.D.F.

Le système de diffusion directe en cours de réalisation comporte:

- Deux satellites T.D.F.1 et T.D.F.2 dont les lancements interviendront respectivement à l'été 1986 et à la fin de 1987.

- Une station de connexion actuellement en construction dans la région de TROYES, cette station étant alimentée en programmes par des liaisons en faisceaux hertziens.

- Un système de contrôle construit par le Centre National d'Etudes Spatiales dans la région de TOULOUSE: ce système sera exploité par les spécialistes du C.N.E.S.

- Des moyens de contrôle de la réception répartis sur le territoire permettant de vérifier la qualité du service rendu.

La coopération franco-allemande

La coopération franco-allemande en matière de satellites de diffusion directe a été définie par un accord gouvernemental signé en avril 1980.

Ce texte fixe le schéma d'organisation et de conduite du projet TVSAT. - TDF1 qui conduit à la réalisation du premier satellite national de diffusion directe de chacun des deux pays.

Les organismes qui participent en tant que clients à ce projet sont, du côté allemand, le Ministère de la Recherche et de la Technologie et le Ministère des Postes et Télécommunications, et du côté français, le Centre National d'Etudes Spatiales et TéléDiffusion de France.

Du côté industriel, un consortium a été formé dont les principaux actionnaires étaient à l'origine: A.E.G. Telefunken, l'Aérospatiale, Messerschmitt Bölkow Blohm, Thomson CSF.

L'ensemble de ces coopérations est fondé sur un équilibre des participations allemande et française.

Les satellites complémentaires, tels que TDF 2 dans le cas français, seront commandés au même consortium par les autorités nationales concernées.

Les satellites français de diffusion directe

Les satellites TDF1 et TDF2 assurent un service de diffusion directe sur 4 canaux à forte puissance pendant une durée de vie minimale de 7 années. Ils sont entièrement conformes aux allocations françaises du Plan de Genève pour la radiodiffusion par satellite.

Les satellites seront stabilisés selon trois axes sur l'orbite géostationnaire à 19° Ouest et leur générateur solaire d'envergure proche de 20 m leur fournira une puissance électrique supérieure à 3 kW.

Les faisceaux d'émission seront dirigés sur le territoire national grâce à un dispositif de pointage à haute précision.

D'une masse au lancement voisine de 2 tonnes, ces satellites seront lancés par ARIANE II ou en lancement double par ARIANE IV.

La connexion aux satellites TDF1 - TDF2

Les signaux en provenance des centres de production sont acheminés par faisceaux hertziens jusqu'aux installations de connexion.

Ces installations sont en cours de réalisation dans la région de TROYES. Les bâtiments et les systèmes d'énergie et de climatisation ont été achevés en octobre 1984. La mise en place des matériels électroniques va s'étaler sur une période d'environ 1 an au terme de laquelle les signaux pourront être traités, amplifiés et transmis à l'aide d'une antenne d'environ 8 mètres de diamètre vers le satellite TDF1. Les fonctions de traitement et d'amplification seront ensuite doublées et une deuxième antenne sera installée en vue du raccordement à TDF2.

En effet, la position de chacun des satellites est susceptible de varier légèrement autour de sa définition nominale et il est donc nécessaire que l'antenne alimentant un satellite suive les mouvements du véhicule spatial.

L'ensemble des matériels intégrés dans ces installations de connexion a été réalisé par des industriels français coordonnés par le groupement TELSPACE sous maîtrise d'oeuvre de TéléDiffusion de France.

Les équipements de réception

Les équipements individuels de réception des satellites TDF1 et TDF2 sont constitués essentiellement de trois parties:

- une antenne de type parabolique de petit diamètre, installée à l'extérieur des habitations, en vue directe des

satellites, pour recevoir et amplifier les signaux de télévision.

- un boîtier d'adaptation situé à proximité du téléviseur pour choisir et démoduler les canaux reçus.

- un câble de raccordement entre l'antenne extérieure et le boîtier d'adaptation.

Grâce à la forte puissance d'émission des satellites et aux progrès technologiques atteints ces dernières années en matière de transistors haute fréquence à faible bruit, les antennes de réception auront un diamètre de l'ordre de 70 cm seulement. Les progrès ultérieurs attendus permettront vraisemblablement de réduire encore ces dimensions et de faciliter ainsi la pénétration de ces équipements dans les foyers en réduisant les coûts et les frais d'installation.

Dans les zones urbaines, la réception des satellites sera assurée par des équipements collectifs utilisant les câbles de distribution dans les immeubles ou les réseaux câblés en cours de constitution.

Les normes et les nouveaux services

L'avènement de la diffusion directe fait partie des éléments qui ont conduit à faire planter la prise Péri-télévision dès 1980 sur les récepteurs de télévision vendus en France. A l'ouverture du service de diffusion par satellite un pourcentage très important des équipements de réception installés en France sera donc préparé à accueillir, dans les meilleures conditions de coût et de qualité les programmes venus du ciel.

Stéréophonie, doublage en plusieurs langues, sous-titrage, diffusion de données, radiodiffusion sonore, embrouillage aisé et économique.

Intervention de Monsieur Georges Fillioud à l'occasion de la signature de la déclaration franco-luxembourgeoise à Luxembourg

La déclaration signée aujourd'hui marque une étape essentielle dans le processus de négociations engagées par nos deux gouvernements afin de développer leur coopération dans le domaine de la radiotélévision.

C'est un acte fondamental, un important succès pour nos deux pays, une grande première pour l'Europe, dont je voudrais à mon tour souligner la portée.

Il trace quelques unes des voies de la diffusion de notre culture, de l'élargissement des libertés d'expression, de développement de nos identités nationales.

Qui, dans dix ans, pourra s'adresser à qui et pour dire quoi?

Qui, dans dix ans, aura la possibilité de choisir et entre quoi et quoi?

L'avancée des technologies fait exploser nos modes traditionnels de communication et d'expression culturelle. Se développe sous nos yeux toute une économie nouvelle de biens et de services avec ses filières de production, ses professionnels, ses marchés et ses consommateurs. Les données géographiques classiques qui, en identifiant des territoires, en les bornant par des frontières physiques et en y inscrivant des citoyennetés, permettaient la régulation des échanges entre peuples, entre cultures, entre langues, ne peuvent plus servir de références.

Les réponses données tant par les États que par les entrepreneurs privés à ces formidables défis peuvent être frileuses ou résolues, agressives ou généreuses, folles ou sages, et peuvent ainsi écrire plusieurs histoires de la construction de l'espace audiovisuel européen.

Par la déclaration commune qu'ils souscrivent, nos deux Gouvernements manifestent aujourd'hui solennellement leur volonté commune d'oeuvrer pour une organisation concertée de cet espace.

Les négociations entre nos experts ont, chacun le sait, été longues et ardues. C'est que les problèmes à résoudre étaient d'une extrême complexité. Notre propos n'était pas de nous répartir les terrains ou de faire valoir chacun pour soi, nos souverainetés, mais de construire un projet commun, respectueux bien sûr de nos identités et de nos intérêts nationaux respectifs, et d'unir nos efforts pour créer et faire vivre un grand pôle de communication en Europe.

Le satellite TDF1 est le fruit d'une coopération européenne exemplaire. Conçu dans le cadre d'un accord industriel franco-allemand il est à la pointe de la technologie en matière de satellite de télévision directe. Il sera le premier en Europe, et l'un des premiers dans le monde. Mais c'est surtout un support parfaitement adapté à la dimension européenne, adapté dans ses capacités et dans sa puissance aux besoins en programmes et aux caractéristiques de la télévision dans notre région, au marché qu'elle représente, aux richesses qu'elle peut mobiliser et aux modes d'organisation qui lui sont propres.

Il en va de la déclaration signée aujourd'hui avec le Luxembourg comme de notre coopération industrielle avec l'Allemagne.

Elle manifeste notre volonté commune de maîtriser nos destins dans un monde en plein bouleversement. Elle traduit aussi notre résolution à construire concrètement l'Europe chaque fois que l'occasion s'en présente.

De cette entente, nos deux pays vont tirer, j'en suis convaincu, des avantages très importants.

Il nous permet en premier lieu d'éviter entre la France et le Grand-Duché de Luxembourg une concurrence ruineuse entre deux services de télévision commerciale appelés à se financer à partir des mêmes ressources.

Une concurrence sauvage - l'histoire récente de la communication en Europe le montre à l'évidence - est loin d'être toujours synonyme pour le téléspectateur d'amélioration de la qualité, d'innovation, de création et de diversification.

Bien au contraire, le risque aurait été grand que les efforts consentis par les chaînes publiques, les producteurs audiovisuels et les nouveaux diffuseurs de notre pays pour assumer les nouvelles orientations de notre politique soient largement compromis.

Ces efforts visent, vous le savez, à préserver et développer pour nous-mêmes et pour l'Europe nos potentialités de création, et les capacités de nos industries du cinéma et des programmes. Ils imposent à notre nation des charges importantes. C'est le prix qu'elle a accepté de payer pour maintenir son identité et la qualité de son expression culturelle.

L'accord qui sera prochainement signé permettra d'éviter la dérégulation brutale et incontrôlée de notre système de communication puisque le concessionnaire luxembourgeois choisi en commun acceptera de se soumettre en matière de cinéma, en matière d'origine des programmes et en matière de publicité à des règles de jeu identiques à celles qui prévalent dans notre système de communication, acceptant ainsi une concurrence loyale avec les autres médias proposés aux Français.

Ces nouveaux équilibres, nécessaires au nouveau paysage que nous cherchons à édifier, ce sont désormais nos deux Etats qui solidairement, mais dans le respect de leur souveraineté, en seront les garants et les promoteurs.

Par la constitution de ce grand pôle franco-luxembourgeois bâti en commun au centre de l'Europe, nous contribuerons à l'édification d'un espace audiovisuel européen ouvert sur le large, mais permettant à chaque nation de trouver sa place.

De la même façon - mais ici c'est évidemment pas le lieu d'en parler - les deux autres chaînes diffusées par TDF 1 donneront au service public non seulement les moyens de développer et diversifier ses activités, mais d'étendre sa présence à l'Europe entière.

Cet accord, qui affirme que c'est à nous qu'il revient de construire notre propre futur, propose à nos groupes de communication, à nos industries de programme, à notre cinéma, à nos créateurs, mais aussi à nos peuples, la grande ambition de se donner l'Europe comme "nouvelle frontière".

Déclaration commune du Gouvernement de la République Française et du Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg relative au projet d'accord intergouvernemental sur la radiodiffusion par satellite

La France et le Luxembourg sont en mesure d'annoncer leur accord pour le développement de leur coopération dans le domaine de la radiodiffusion par satellite.

Aujourd'hui, en effet, le développement de la communication, sous toutes ses formes, suppose des investissements très lourds et comporte des risques non négligeables. Dès lors le marché des services de communication devient largement international. Les Etats, sans pour autant revendiquer aucun monopole sur la communication audiovisuelle et vouloir assurer l'ensemble des charges de sa croissance, ne peuvent toutefois pas ignorer l'intérêt général qui s'attache à l'organisation concertée d'un espace audiovisuel européen, seul à même d'offrir toutes leurs chances à leurs industries nationales techniques ou de programmes et seul à pouvoir garantir un développement équilibré de l'ensemble des médias.

Dans cet esprit, la France et le Luxembourg, qui ont une longue tradition de coopération en de nombreux domaines et notamment en matière de communication audiovisuelle, entendent l'élargir à l'utilisation des satellites de diffusion directe, selon trois axes privilégiés: la continuité, la réciprocité et l'équilibre de leur relations.

- Continuité de leur coopération dans l'attachement réaffirmé aux principes de la liberté d'expression et de la libre circulation des idées, de l'information et des services, en vue notamment de créer conjointement un grand pôle européen de communication.

- Réciprocité de leurs engagements, qui garantissent la réalisation de leurs intérêts légitimes et fondent leur volonté commune de contribuer à un renforcement significatif du marché européen de la communication audiovisuelle.

- Equilibre de l'exploitation envisagée, dans le respect de leurs législations nationales et du développement harmonieux de leurs systèmes respectifs de médias.

Les deux Gouvernements ont décidé de signer dans les meilleurs délais un accord qui sera soumis avant ratification à autorisation parlementaire. Cet accord porte notamment sur les points suivants:

1. - L'objet de l'accord intergouvernemental est de prévoir l'attribution conjointe à un concessionnaire luxembourgeois choisi en commun de la concession d'un service de télévision constitué de deux programmes et diffusé par le système de satellites français de télévision directe.

A cet effet, le Gouvernement français accepte d'accorder pendant quinze ans à une société luxembourgeoise le droit d'usage de deux canaux du système français de satellites de télévision directe ainsi que les fréquences correspondantes allouées à la France par la conférence administrative mondiale des radiocommunications réunie à Genève en 1977.

A titre de réciprocité, le Gouvernement luxembourgeois s'engage à accorder au Gouvernement français, à sa demande, le droit d'usage de deux des cinq fréquences qui lui ont été allouées par la même conférence.

2. - Le Gouvernement français et le Gouvernement luxembourgeois signeront conjointement une convention de concession avec la Compagnie Luxembourgeoise de Télédiffusion en vue de la diffusion de deux programmes de télévision financés par la publicité, l'un en langue française, l'autre en langue allemande.

Les deux Gouvernements mettront en place des mécanismes de contrôle et de surveillance appropriés en vue de garantir la bonne exécution de la convention par leur concessionnaire commun et par les sociétés auxquelles il pourra, le cas échéant, confier la gestion effective de ses programmes.

3. - Désireux d'assurer le succès de l'exploitation prévue, les deux Gouvernements sont convenus d'unir leurs efforts pour qu'un environnement économique favorable facilite le démarrage du service, dans un cadre propice au développement équilibré de l'ensemble des médias.

A cette fin, ils s'engagent pendant cinq ans à compter de la ratification de l'accord à ne pas autoriser sans l'accord de l'autre partie la diffusion par satellite de diffusion directe d'un autre programme en langue française ou allemande financé essentiellement par la publicité. Cette clause s'applique également à tout programme de télévision par satellite dans les mêmes langues financé essentiellement par la publicité et susceptible d'être reçu directement et dans des conditions économiques et techniques normales par un individu ou un foyer.

Le concessionnaire sera appelé à respecter la même clause de non-concurrence.

4. - Les programmes seront acheminés depuis des sites de production situés en France et au Luxembourg vers une régie finale implantée au Luxembourg. Ils seront ensuite transmis vers le système de satellites par l'intermédiaire de stations de connexion assurant, dans la configuration initiale, les liaisons montantes à partir du territoire français.

5. - Sur le plan économique, les deux Gouvernements sont convenus qu'il était nécessaire de rechercher une proportionnalité entre les avantages retirés de l'exploitation par chacune des parties et l'effort économique et financier consenti par elles.

6. - Les conditions techniques et financières de l'exploitation des canaux du satellite feront l'objet d'une convention entre le concessionnaire et la société d'exploitation des satellites en cours de constitution en France.

Les principes généraux qui serviront de base à cette convention ont été définis par les deux Gouvernements: les conditions de location visent à couvrir les coûts de fonctionnement et l'amortissement des investissements correspondant aux canaux concédés; elles pourront être modulées dans le temps de façon à faciliter le démarrage de l'exploitation.

7. - Le concessionnaire devra développer la création et la production télévisuelle en France comme au Luxembourg.

8. - En ce qui concerne le programme en langue française, les Gouvernements français et luxembourgeois sont également parvenus à un accord sur les principes généraux formant le contenu des cahiers des charges annexés à la convention de concession. Ces obligations concernent notamment la programmation des oeuvres cinématographiques et de fiction et la collecte des ressources publicitaires en vue de préserver les équilibres de ce marché. Elles tiennent compte à la fois des sujétions qui pèsent sur les services de télévision diffusés en France et de la nécessité de certaines adaptations pendant la période initiale.

9. - Dans les semaines qui viennent, devront donc être conclus: un accord intergouvernemental franco-luxembourgeois qui sera soumis à l'approbation des deux parlements, une convention de concession conjointe avec la C.L.T., ainsi que les cahiers de charges relatifs aux programmes qui lui seront annexés, et enfin une convention technique et financière entre la C.L.T. et la société d'exploitation des satellites.

10. - Désireux d'inscrire leur accord dans une perspective de renforcement de leur coopération et de réussite de leur projet commun dans toutes leurs dimensions européennes, les deux Gouvernements sont convenus d'unir leurs efforts en vue du développement et de l'exploitation des générations ultérieures de satellites de télévision directe. A cette fin, le Gouvernement français s'efforcera notamment d'associer le Gouvernement luxembourgeois aux actions de coopération internationale dans lesquelles il est engagé.

Fait à Luxembourg, le 26 octobre 1984

Le Commerce Extérieur Luxembourgeois

En dépit de la nouvelle chute des exportations de produits laminés, d'une part, et de la progression (en valeur) des importations du Luxembourg de quelque 9%, d'autre part, le solde de la balance commerciale ne s'est détérioré que légèrement (- 24.2 milliards de francs en 1983 contre - 22.7 milliards en 1982), grâce à la poussée (+ 17.4 % en valeur) des exportations de produits autres que sidérurgiques.

Compte tenu de la progression (en valeur) légèrement plus rapide des exportations par rapport aux importations, le taux de couverture s'est amélioré pour la deuxième année consécutive pour s'élever à 82% en 1983 contre 80% en 1981.

Exportations

En 1983 les exportations de marchandises se sont élevées à quelque 111 milliards de francs contre 102 milliards en 1982.

Les expéditions de produits en métaux (section XV de la nomenclature du commerce extérieur) ne représentent plus que 43.9% des exportations totales du Luxembourg, contre 70.8% en 1974 et 58.2% en 1980. Cette réduction très nette de la part relative s'explique tant par la dégradation de la conjoncture sidérurgique, que par la bonne tenue sur les marchés étrangers de certaines autres entreprises luxembourgeoises.

Au cours des trois premiers trimestres de 1983 les livraisons à l'étranger de produits sidérurgiques avaient reculé (en volume) de près de 10% (par rapport à la même période de l'année précédente) et ce n'est que grâce aux effets d'une nette reprise de la demande étrangère au cours du dernier trimestre que le recul en volume pour l'année 1983 ne s'élève qu'à 5.2%. Cet effondrement du volume des exportations a été corroboré par une dégradation des valeurs unitaires de certains produits sidérurgiques de sorte que les exportations de ces produits ont reculé en valeur de quelque 10% pour ne s'élever qu'à 36.8 milliards de francs contre 41.2 milliards en 1982.

Au niveau des exportations de métaux communs le fléchissement des ventes à l'étranger des principales entreprises sidérurgiques a été plus que compensé par les exportations de produits métalliques d'autres entreprises implantées au Luxembourg. Notons en particulier la nette progression des exportations de produits en aluminium et en cuivre qui passent de plus de 1.7 milliards de francs en 1982 à quelque 2.8 milliards en 1983.

Par ailleurs, la nette progression (+ 17.4% en valeur) des exportations de produits non métalliques est due en particulier au développement dynamique des industries spécialisées dans la production des pneumatiques et des matières textiles et plastiques.

Importations

En 1983 les achats à l'étranger s'élèvent à 135.7 milliards de francs contre 124.6 milliards en 1982.

En volume les importations du Luxembourg ont plutôt stagné. Aussi la progression en valeur de 8.9% s'explique-t-elle essentiellement par une augmentation des valeurs unitaires à l'importation. En effet, la nouvelle flambée du dollar (+11.8% en moyenne annuelle par

rapport au franc belgo-luxembourgeois) a largement contribué au renchérissement des produits importés, malgré une diminution des prix de l'énergie et une faible augmentation des prix, exprimés en dollar, des autres matières premières.

La nouvelle dégradation de la sidérurgie luxembourgeoise a entraîné une baisse des importations de minerai de fer et de combustibles solides. Par ailleurs, les importations de biens d'équipement semblent avoir reculé légèrement (en volume) sous l'effet d'un ralentissement des investissements de la sidérurgie.

A la suite de la stagnation du pouvoir d'achat, les importations de biens de consommation se sont stabilisées.

Toutefois, la progression de 2.9% de la production dans l'industrie hors sidérurgie a eu pour effet une progression en volume des importations des matières premières destinées à ces secteurs.

Répartition géographique

Après le fléchissement en 1982 du volume des expéditions de produits laminés vers la RFA, l'on note une recrudescence de ces exportations pour l'année sous revue. En outre, les ventes d'autres produits en métaux, ainsi que les livraisons de produits en caoutchouc et de cigarettes ont continué à progresser en 1983, de sorte que la part relative de la RFA s'élève de nouveau à près de 30% (contre 27.9% en 1982).

Compte tenu de l'effondrement des exportations de produits laminés à destination de la Belgique et de la France, les ventes à ces pays n'ont augmenté que faiblement en valeur et leur part relative a régressé.

En dépit de l'évolution défavorable des ventes à ces deux importants partenaires commerciaux les expéditions vers les pays communautaires ont continué à progresser et elles s'élèvent à quelque 86 milliards de francs, soit 77.5% des exportations totales.

Le recul des exportations vers le continent américain s'explique essentiellement par la chute des ventes de produits sidérurgiques aux Etats-Unis (- 45% en volume par rapport à 1982). Notons par ailleurs la progression des expéditions vers l'Asie passant de 3.3 milliards de francs en 1982 à 4,7 milliards en 1983, grâce notamment à d'importantes livraisons de métaux communs en Chine, en Inde et à Singapour.

La structure géographique des importations du Luxembourg reste quasiment inchangée par rapport à l'année précédente. L'on note essentiellement des évolutions divergentes au niveau des approvisionnements auprès de nos trois principaux fournisseurs. Etant donné que l'industrie sidérurgique s'approvisionne pour une grande partie en France (minerai lorrain) et en Allemagne (combustibles solides), la nouvelle chute de sa production a entraîné une régression du volume de ces importations en provenance desdits pays.

La progression des importations en provenance de la Belgique, et notamment la poussée des livraisons de demi-produits en fer et en acier, est essentiellement à mettre en relation avec le développement de nouvelles

entreprises spécialisées dans la transformation des métaux.

Par ailleurs, la forte augmentation en valeur des importations en provenance de l'Asie s'explique en grande partie par un accroissement en volume des approvisionnements en caoutchouc naturel en Indonésie et en Malaisie, corroboré par une importante hausse (plus de 20%) des valeurs unitaires de ces produits.

Balance commerciale du Luxembourg

Unité: Milliard de francs

Spécification	1980	1981	1982	1983
Exportations	87.9	88.6	101.9	111.4
Importations	105.6	111.3	124.6	135.6
Solde de la balance commerciale	- 17.7	- 22.7	- 22.7	- 24.2

L'évolution en 1984

Alors que l'essor conjoncturel américain, entamé il y a un an, est entré dans sa phase d'expansion au cours du premier semestre de 1984, le phénomène de diffusion qui caractérise toute véritable reprise internationale semble s'opérer.

Même si le mouvement de reprise est resté encore faible et hésitant dans les pays européens, l'on escompte toutefois une accentuation de l'expansion économique au cours de l'année 1984.

Ainsi, à la suite du redressement au dernier trimestre de 1983, les perspectives d'exportation de la sidérurgie luxembourgeoise apparaissent assez favorables. Aussi les résultats des exportations sidérurgiques au premier semestre de 1984 (par rapport au premier semestre particulièrement déprimé de 1983) sont-ils en progrès de 22.3% en volume et de 43.2% en valeur, pour dépasser ainsi légèrement le niveau atteint au premier semestre de 1982.

Pour l'établissement de la statistique du commerce extérieur le STATEC puise ses renseignements essentiellement auprès de l'Institut National de Statistique (INS) de Belgique. Or, en raison d'un important retard au niveau du dépouillement effectué par l'INS, le STATEC ne dispose pas encore, au moment de la rédaction de ce chapitre, de chiffres du commerce du Luxembourg avec les pays tiers à l'UEBL pour l'année 1984.

Même si l'on escompte une progression moins importante pour le second semestre de 1984 (par rapport à la même période de l'année précédente, notamment en raison du niveau élevé d'expéditions atteint au cours du dernier trimestre de 1983, l'on s'attend tout de même pour l'année 1984 à un net relèvement en volume des expéditions de produits sidérurgiques, qui sera encore étayé par une amélioration des valeurs unitaires grâce au relèvement des prix de la plupart des produits à la suite de l'adaptation (le 1er avril 1984) des prix minima fixés pour les livraisons par la Commission.

Au cours des quatre premiers mois de 1984 les exportations à destination de la Belgique (qui ont représenté un sixième des exportations totales du Luxembourg au cours des dernières années) ont progressé de 14.5% par

rapport à la même période de l'année précédente. Cet accroissement s'explique essentiellement par la poussée des expéditions de métaux communs qui s'élèvent à 3 milliards au bout des quatre premiers mois d'avril de 1983. Par ailleurs, les autres exportations n'ont progressé que légèrement. Il serait toutefois hâtif de conclure qu'un certain ralentissement est à noter au niveau des exportations hors sidérurgie, d'autant plus qu'au cours des dernières années les exportations de ces produits qui furent destinées à la Belgique ont progressé nettement moins vite que celles destinées aux autres pays.

Il ressort en effet de l'enquête de conjoncture dans l'industrie que la tendance à la hausse des exportations, amorcée dès 1983, se confirme au cours de 1984 pour la majorité des branches. Aussi, compte tenu de la nette reprise dans la sidérurgie et de la bonne tenue des autres industries sur les marchés étrangers, devrait-on escompter pour l'année 1984 (par rapport à 1983), une nette progression des exportations, tant en volume qu'en valeur.

Le redressement de l'activité industrielle va également entraîner un important accroissement des importations, étant donné que les entreprises luxembourgeoises s'approvisionnent essentiellement à l'étranger en matières premières et en biens intermédiaires.

Ainsi les importations en provenance de la Belgique (qui ont représenté plus d'un tiers des achats à l'étranger du Luxembourg au cours des dernières années) s'élèvent à plus de 19 milliards de francs pour les quatre premiers mois de 1984, contre 15.7 milliards pour la même période en 1983. Si cette progression est essentiellement à mettre en relation avec la reprise dans la sidérurgie et dans l'industrie des transformations des métaux (les approvisionnements en produits minéraux se sont accrus de quelque 14% en valeur, alors que les importations de demi-produits en fer ou acier ont quasiment doublé) l'on note également un mouvement à la hausse pour les autres importations de matières premières.

L'accroissement en volume des importations (lié essentiellement à la reprise dans l'industrie) sera probablement renforcé par une hausse des prix des matières premières hors pétrole, en raison de la demande accrue de la part des pays industrialisés. En outre, le renchérissement des prix à l'importation devrait encore s'aggraver dans la mesure où l'on devrait enregistrer une nouvelle dégradation du franc belgo-luxembourgeois par rapport au dollar.

Compte tenu de l'absence de données globales pour le premier mois de 1984 il est difficile de prévoir l'évolution de l'équilibre extérieur pour cette année. Toutefois l'accroissement en valeur des importations devrait être compensé par la progression des exportations de la sidérurgie et des autres industries, de sorte que l'on pourrait escompter une stabilisation, voire une légère amélioration du déficit de la balance commerciale.

Promotion des exportations luxembourgeoises

Les relations commerciales avec l'étranger sont d'une importance capitale en raison de l'exiguïté du marché intérieur luxembourgeois.

Le pays est en effet à maints égards dépendant des marchés extérieurs.

L'économie luxembourgeoise exporte principalement vers les marchés européens, comme le montrent les statistiques ci-après:

- 83% des exportations de marchandises vont vers les pays européens,
- environ 77% vers la Communauté,
- et 60% vers les pays limitrophes, Allemagne fédérale, Belgique, France,
- 1% seulement va vers les pays nouvellement industrialisés.

Au fil des années, on a d'ailleurs pu constater une étonnante stabilité dans cette distribution géographique. Cette stabilité dans la distribution recouvre cependant une modification profonde de la nature des produits exportés.

Alors que pendant des décennies le Luxembourg était un pays exportateur de produits sidérurgiques, d'autres activités industrielles "non sidérurgiques" à partir des années 80 ont vu le jour.

Le déficit de notre balance commerciale demeure élevé, - 24,4 milliards en 1983 -, soit une légère progression par rapport à 1982 où une certaine tendance à la stabilisation du déficit s'était annoncée. Il est vrai que les perspectives pour 1984 permettent d'escompter pour la première fois une amélioration du déficit.

En ce qui concerne le financement des exportations, le Gouvernement s'efforce à mettre les firmes luxembourgeoises sur un pied d'égalité avec leurs concurrents étrangers, notamment en ce qui concerne les marchés de la grande exportation, ceci par le jeu combiné des différents instruments d'aide à l'exportation et au financement d'actions de promotion que sont l'assurance crédit Ducroire, les bonifications d'intérêt Copel, les crédits SNCI et les prêts d'Etat à Etat. Il faut toutefois souligner que les marchés de la grande exportation représentent moins de 10% de la valeur totale des exportations luxembourgeoises.

La Société Nationale de Crédit et d'Investissement (SNCI) a pris en 1983 des décisions d'octroi de crédits à l'exportation pour un montant de 179 millions de flux soit une nette régression par rapport à 1982. La tendance à la baisse des opérations à la grande exportation - en principe seules éligibles aux facilités de financement bénéficiant d'un soutien public - déjà constatée au cours des années précédentes s'est ainsi confirmée en 1983. Pour l'année en cours, le montant au 1er juillet des crédits décidés s'élève à 271 millions de flux. Les pays bénéficiaires ont été l'Inde, la Colombie, le Portugal, l'Espagne et la Tchécoslovaquie, l'Equateur, le Pérou, la Chine, le Nigéria et l'Egypte.

Pendant la période sous rubrique les bonifications d'intérêt Copel se sont élevées à 41 millions flux.

Un premier crédit d'Etat à Etat pour le financement d'exportations luxembourgeoises est en voie de négociation avec la République de l'Equateur.

Ainsi qu'il résulte du rapport établi par le Comité du Ducroire luxembourgeois pour l'exercice 1983, l'activité du Ducroire a été caractérisée par un recul des opérations assurées, suite cependant à un niveau exceptionnellement élevé en 1982.

Le montant des opérations couvertes au cours du premier semestre de 1984 se situe à un niveau identique à celui de la période correspondante de 1983.

Le groupe de travail chargé l'année dernière par le Gouvernement d'examiner la question du relèvement de la dotation du fonds spécial d'assurance Ducroire pour le compte de l'Etat, rendue nécessaire en raison de l'engagement de l'actuel plafond et de la détérioration continue de la situation financière extérieure de nombreux pays du tiers monde, a élaboré un schéma combinant un relèvement du plafond des engagements pouvant être contractés pour compte de l'Etat avec un système d'alimentation régulière du fonds spécial et de financement d'un éventuel découvert en cas de survenance de sinistre. Cette formule sera prochainement soumise pour approbation aux instances gouvernementales. Rappelons que ce fonds spécial a pour objet de permettre à l'Office du Ducroire de garantir directement pour le compte de l'Etat des opérations lorsque les garanties à octroyer comportent des risques dont la gravité et la durée dépassent les possibilités techniques de l'assurance par l'Office, mais que leur réalisation est jugée opportune par le Gouvernement en Conseil. Parallèlement des études préparatoires à une extension de la garantie Ducroire à la couverture de certains risques dus aux fluctuations monétaires ont été menées de concert avec les experts de l'office national belge. La solution retenue s'inspire largement de celle pratiquée par l'office belge et son utilité sur le plan spécifiquement luxembourgeois ne pourra s'apprécier qu'à la lumière de l'expérience gagnée à partir de cas d'application concrète.

Etant donné la taille plutôt réduite de la plupart des firmes luxembourgeoises, les frais de prospection et de promotion sur les marchés nouveaux pèsent lourdement dans la balance des frais généraux.

Conscient de ce handicap, le Gouvernement a fait des efforts en ce qui concerne la participation aux foires à l'étranger. Un stand spécifiquement luxembourgeois a été créé à cet égard. L'objectif est de servir de support aux produits destinés à l'exportation lors des foires internationales. Ce stand fut utilisé une première fois lors de la Foire de Hanovre où il a présenté les produits de quelques 25 firmes luxembourgeoises.

Le département s'est par ailleurs efforcé comme par le passé et dans la limite des moyens à sa disposition d'aider les entreprises luxembourgeoises dans l'effort de promotion extérieure. Il est envisagé de mettre à l'avenir d'avantage l'accent sur la présentation du Luxembourg à l'extérieur et notamment dans les médias spécialisés sous le double aspect de la promotion du commerce extérieur et de la recherche d'investisseurs étrangers.

Un label d'origine luxembourgeois a été officiellement présenté au public lors de la Foire de Printemps à Luxembourg.

Ce label permettra dorénavant aux produits luxembourgeois d'avoir un signe distinctif d'appartenance commune sur les marchés extérieurs. Ce label d'identification saura évoquer l'aspect qualité auprès des consommateurs sur les marchés internationaux.

Le label a été déposé au registre des marques Benelux et est la propriété conjointe de la Chambre de Commerce et de la Chambre des Métiers. L'entreprise intéressée à l'utilisation du label sur ses produits en fera la demande à l'une des deux Chambres qui accordent le droit d'usage selon les prescriptions spécifiques de

gestion, garantissant ainsi le niveau de qualité. D'autre part un sigle identifiant les zones industrielles installées au Luxembourg a été créé.

Comme les années précédentes, le Comité Consultatif du Commerce Extérieur, qui réunit sous la présidence du Département du Commerce Extérieur les représentants des administrations principalement concernées, ainsi que des organisations professionnelles, des banques et des entreprises engagées dans l'exportation, s'est réuni régulièrement. Cette institution permet des échanges de vues entre le secteur privé et les instances publiques sur des problèmes spécifiques du commerce extérieur luxembourgeois. En son sein, un

groupe de travail a examiné entre autres les problèmes inhérents au paiement par compensation, une technique de paiement qui se développe vigoureusement dans le commerce mondial. Une formule de co-financement des exportations avec participation des pouvoirs publics a également été discutée et étudiée.

(Extrait du mémoire de Monsieur Jacques F. Poos, Vice-Président du Gouvernement, Ministre des Affaires Etrangères, du Commerce Extérieur et de la Coopération, présenté à la Chambre des Députés, lors des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1985, en octobre 1984).

Actions prioritaires du Ministère de l'Environnement

Une campagne de sensibilisation écologique

Une politique cohérente en matière de protection de l'environnement ne saurait consister à cacher ou à minimiser les dégradations du milieu naturel, ce qui nous amène à souligner que "l'information de la population est primordiale".

En effet nous acceptons pleinement la prémisse selon laquelle l'environnement appartient aux citoyens et pourtant ne relève du pouvoir administratif qu'à titre fiduciaire. Nous acceptons également la conséquence qui en découle:

le public doit avoir accès librement aux dossiers administratifs non nominatifs. Une politique de la "porte ouverte" sera pratiquée par le Ministère de l'Environnement. Une information franche et "à priori" s'instituera avec le public sur les problèmes importants renforçant la confiance du citoyen dans les institutions ainsi que nous l'avons dit plus haut.

Pareille action se fera à plusieurs niveaux.

Elle touchera d'abord la Haute Assemblée à laquelle cet exposé est destiné en tout premier lieu.

Voilà pourquoi je voudrais reproduire in extenso la lettre que j'ai adressée à Monsieur le Président de la Chambre récemment:

Pareille politique d'ouverture aux préoccupations légitimes du public rend nécessaire également une attitude non ambiguë des administrations qui relèvent du Ministère de l'Environnement. Une récente note de service précise le champ d'application de cette politique pour la période législative à venir. Relevons à cet effet que le rapport du Professeur Mergen en matière de dégâts forestiers nouveaux tout aussi bien que les conclusions du Service de la protection de la nature de la Direction des Eaux et Forêts ont été rendus publics.

D'autre part, les responsables du Ministère de l'Environnement sont en train de préparer une campagne de

sensibilisation écologique, de concert avec les associations privées intéressées et certains départements du Ministère des Affaires culturelles tel que le Musée d'Histoire Naturelle. Cette campagne s'ajoutera à ce qui a déjà été fait par la Direction des Eaux et Forêts tout en s'inscrivant dans un cadre d'animation socio-culturelle plus vaste.

Le transfert des compétences en matière d'établissements classés

L'approche pluridisciplinaire dont il a été question et le renforcement du poids politique du Ministère de l'environnement impliquent également qu'un certain transfert de compétence sera opéré ayant trait aux autorisations d'exploitation délivrées au titre de la loi sur les établissements classés, "étant entendu que, d'une façon générale, les procédures relatives à l'environnement seront harmonisées et simplifiées".

Plusieurs moyens de procéder ont été examinés; finalement il a paru opportun d'opérer ledit transfert partiel de compétence en matière d'établissements classés au moyen d'un projet de loi portant révision globale de la loi du 16 avril 1979 et qui en même temps transposera en droit national certaines directives CEE (risques d'accidents majeurs de certaines activités industrielles - SEVESO - pollution atmosphérique en provenance d'installations fixes et, éventuellement, l'évaluation des incidences sur l'environnement de certains ouvrages publics et privés - études d'impact).

La protection de l'environnement naturel

Une sylviculture active doit être basée sur le respect des lois de la nature. Par le maintien d'une grande diversité des espèces sera garantie la stabilité fondamentale de la forêt qui pourra remplir ainsi les diverses fonctions qui lui sont assignées (e.a. protection de la nature, production de bois, loisirs).

La réalisation progressive d'un réseau de réserves naturelles réparties de façon régulière contribuera au rétablissement de l'équilibre écologique de même que la sauvegarde du nombre des espèces de la faune et de la flore sauvages sera améliorée grâce à la conservation et la restauration de leurs biotopes naturels respectifs. La gestion rationnelle des ressources piscicoles et cynégétiques devra se faire en fonction des données écologiques.

L'état sanitaire de notre forêt devient de plus en plus précaire. Tout comme dans nos pays voisins, la forêt est affaiblie par la pollution atmosphérique et les facteurs climatiques défavorables. La conséquence en est le développement de maladies parasitaires tels que le bostryche et le dépérissement du hêtre. Cette situation nécessite de nombreuses interventions en vue de prévenir les expansions des maladies et à la dévalorisation totale des bois atteints. L'inventaire phytosanitaire de la forêt luxembourgeoise vient d'être effectué; les résultats en seront discutés plus loin.

Afin de déterminer l'évolution des dégâts, cet inventaire sera répété en 1985.

La lutte contre la pollution atmosphérique

La pollution atmosphérique et notamment le problème des pluies acides requiert une réduction de la combustion des combustibles riches en soufre, ou mieux encore une économie d'énergie tout court. La réduction progressive voire l'élimination complète du plomb dans l'essence permettra de diminuer considérablement la pollution provoquée par la circulation automobile. Sur base de cadastres d'émission de polluants atmosphériques et de bruit en matière d'établissements industriels, de circulation automobile et de chauffages domestiques, les actions prioritaires seront engagées.

Un nouveau réseau de mesures automatique et sophistiqué sera installé et permettra de suivre de près l'évolution de la situation en matière de pollution atmosphérique.

La politique forestière et de la protection de la nature

Lors des reboisements des forêts publiques, l'accent sera mis sur les feuillus. Dans ce même ordre d'idées, des subsides seront alloués aux propriétaires forestiers privés pour encourager les reboisements en feuillus et l'entretien de leurs jeunes peuplements. Une augmentation sensible des crédits relatifs à l'aide à la forêt est prévue.

En vue de la réalisation d'un réseau de réserves naturelles, l'acquisition de terrains s'avère indispensable pour garantir l'aménagement, la gestion ainsi que la protection.

La création du fonds spécial pour la protection de l'environnement permettra de mettre à la disposition du gestionnaire les crédits nécessaires.

Les aspects de la protection de la nature et des paysages devront faire partie intégrante de l'aménagement communal, régional et national.

La pisciculture et la gestion de l'eau

Des études récentes ont mis en évidence un grave déséquilibre dans la population des poissons. Une réo-

rientation de la pisciculture domaniale et de la pratique de déversement s'imposent dans le sens de la reconstitution d'un cheptel piscicole équilibré, de souche indigène adaptable et capable de se reproduire dans le milieu naturel.

Le mandat du Conseil Supérieur de la Pêche est venu à expiration. Dès que le nouveau conseil sera en place, il entamera l'élaboration de la réglementation nécessaire pour le nouveau plan de repeuplement qui rend nécessaires des installations nouvelles au Centre de Lintgen:

les crédits budgétaires à cet effet seront proposés au projet de budget pour l'exercice 1986.

Une approche systémique et intégrée de la gestion de l'eau coiffera la politique d'assainissement et de protection des cours d'eau. Elle sera entreprise sur base d'un programme de priorité revu et adapté aux disponibilités budgétaires afférentes.

La chasse

La nouvelle loi du 30 mai 1984 modifiant et complétant la législation sur la chasse a introduit le marquage obligatoire du gibier tiré appartenant aux espèces cerf, sanglier, chevreuil et mouflon. L'introduction du plan de chasse pour le mouflon a été couronnée de succès. Le fonds cynégétique sera destiné principalement à la conservation et au rétablissement des biotopes ainsi qu'au repeuplement des chasses avec du gibier élevé dans le pays.

La gestion des déchets

En ce qui concerne les crédits réservés dans le domaine de la gestion des déchets, ils sont destinés à consolider la politique du recyclage et de la réutilisation des déchets en général et de l'élimination inoffensive des déchets en particulier. Tout comme les infrastructures communales d'élimination des déchets, les infrastructures d'assainissement des eaux usées devront être gérées progressivement au sein d'associations communales, permettant une exploitation efficace et rationnelle des équipements dans le respect du principe pollueur-payeur.

La politique préventive

L'élaboration d'études d'impact sur l'environnement concernant les travaux d'infrastructures et les établissements industriels d'une certaine envergure permettront de mettre en pratique une politique de prévention et de planification notamment dans le cadre de l'aménagement du territoire.

La mise en place des zones de protection des ressources en eaux, la délimitation des zones d'inondation, la fixation de zones tampon entre les nouveaux sites industriels et les quartiers d'habitation permettant la coexistence d'activités pouvant se gêner mutuellement, la limitation du bruit en provenance de la circulation par une hiérarchisation des rues à l'intérieur des localités définies d'après un concept global, le recyclage des déchets, etc. constitueront quelques actions prioritaires dans la mesure où l'on se résoudra à s'attaquer à la source des problèmes.

L'aménagement de l'environnement

Enfin, les consommations d'espace par les agglomérations, les nouvelles zones industrielles et les infrastructures de communication sont à limiter au strict

nécessaire, afin de préserver un maximum d'espaces verts servant à l'agriculture, la sylviculture, la viticulture et aux réserves naturelles. Les exploitations minières désaffectées, les crassiers, les gravières et les anciens sites industriels devraient être réaménagés notamment à des fins écologiques ou récréatives. En matière d'environnement urbain, la restauration et la revalorisation du capital bâti ancien, surtout dans le Sud du pays, devraient être considérées comme prioritaires.

Ce programme de priorité global est ambitieux; sa mise en pratique exigera un effort continu des services du Ministère de l'Environnement et une collaboration étroite et efficace avec les autres services publics, les forces vives de la nation, les groupements de citoyens et les associations de protection de l'environnement.

Un tel programme de protection de l'environnement doit être axé sur la prévoyance à long terme. Un nou-

veau droit à l'environnement doit être institué; la consultation publique sera étendue et les conditions de sa mise en application devront être améliorées.

Les dépenses engagées par le trésor public et le secteur privé pour la protection de l'environnement vont se multiplier.

Le Comité National de la Protection de l'Environnement fut créé aux fins de conseiller le Gouvernement et de lui fournir des propositions de nature à l'aider à prendre ses décisions.

(Extrait de l'exposé budgétaire, présenté par Monsieur Robert Krieps, Ministre de l'Environnement, à la Chambre des Députés, en décembre 1984, lors des débats parlementaires sur le projet de budget de l'Etat pour l'exercice 1985).